

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



Ville de Toulon

SOMMAIRE

Préambule	p.	3
Synthèse : cadrage 2026 et priorités d'actions	p.	4
1- Contexte économique	p.	7
1-1 Contexte international	p.	7
1-2 Contexte national	p.	7
1-3 Contexte régional	p.	12
1-4 Le projet de loi de finances 2026	p.	16
1-5 Le contexte de construction du budget 2026	p.	17
1-6 Le budget vert 2026	p.	19
2- Evolution de l'attribution de compensation et de la mutualisation du service commun	p.	19
2-1 Attributions de compensation	p.	19
2-2 Mutualisation du système d'information entre TPM et la Ville	p.	21
3- Formation de l'épargne de la Ville	p.	21
3-1 Les recettes réelles de fonctionnement	p.	24
3-1-1 La fiscalité directe locale	p.	26
3-1-2 La fiscalité indirecte	p.	28
3-1-3 Les dotations	p.	30
3-1-4 Les dotations d'Etat et la démographie	p.	30
3-1-5 Les produits des services et du domaine	p.	30
3-2 Les dépenses réelles de fonctionnement	p.	33
4- Structure et évolution des dépenses de personnel	p.	39
4-1 Structure des effectifs	p.	40
4-2 Dépenses de personnel	p.	42
4-3 Les heures supplémentaires	p.	43
4-4 La durée effective du travail	p.	44
4-5 Evolution des effectifs et des dépenses 2024 - 2025	p.	44
4-6 Avantages en nature	p.	45
4-7 La gestion prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	p.	45
5- Les dépenses d'investissement	p.	46
6- Stratégie financière pluriannuelle	p.	48
7- La dette et la stratégie de financement externe	p.	54
7-1 La gestion de la dette	p.	54
7-2 La gestion du patrimoine	p.	61
8- La pluri annualité budgétaire	p.	62
9- Organismes satellites	p.	65
9-1 Les services publics exploités par un tiers	p.	65
9-2 Les organismes de regroupement auxquels adhère la commune	p.	65
10- Image comptable : la qualité des comptes communaux	p.	65
10-1 Qualité des comptes	p.	65
10-2 Garanties d'emprunts	p.	66

PREAMBULE

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république, dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur... Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport...comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs... »

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport ci-après répond donc aux exigences des textes réglementaires et aux prescriptions de notre règlement intérieur.

SYNTHESE

Le cadrage budgétaire 2026 :

Le budget 2026 de l'Etat va se construire sur des fondations plus dégradées que celles de 2025. En effet, l'État s'attendait à un déficit de 4,9 % du PIB en 2024, il a finalement atteint 5,8 %, notamment en raison d'une prévision trop optimiste des recettes.

Le budget communal 2026 se prépare dans un contexte de fragilisation des finances publiques locales appelées à nouveau à contribuer à réduire le déficit public national. Le projet de loi de finances 2026 du gouvernement Lecornu prévoit notamment un effort de 30 milliards d'euros avec une contribution demandée aux collectivités de **4 Mds d'€** (contre 2,2 Mds en 2025), qui s'ajoute à la hausse de cotisation CNRACL représentant **+ 1,4 Mds par an** (hausse lissée sur 4 ans, de 2025 à 2028)

Cette contribution pourra se matérialiser à plusieurs niveaux :

- Baisse de la DGF et des dotations d'investissement,
- Neutralisation de l'indexation des bases de fiscalité locale sur l'inflation,
- Elargissement du dispositif de contribution « DILICO ». En 2025 la Ville de Toulon n'entrant pas dans ce dispositif mais elle pourrait y être éligible en 2026

Compte tenu de ce contexte de rigueur et de contraintes imposées par l'Etat, notre budget 2026 se construira dans un cadre d'optimisation et de rationalisation de nos dépenses afin de maintenir une épargne suffisante pour financer notre investissement

La Municipalité maintient la direction qu'elle s'est fixée depuis 2001 :

- Dégager un niveau d'épargne satisfaisant
- Contenir l'évolution de ses charges hors inflation
- Maîtriser la dette de la Ville
- Garantir un haut niveau d'équipement public constant, au bénéfice des Toulonnais

Grâce à la gestion rigoureuse portée par la Ville depuis 25 ans, le budget communal a systématiquement amorti les différents chocs sanitaires et économiques rencontrés depuis l'année 2020, sans oublier les baisses de dotation de 2014 à 2017.

Ainsi le budget 2026 de la Ville de Toulon s'inscrit en cohérence avec nos lignes directrices :

- Maîtrise des dépenses structurelles de fonctionnement (c'est à dire hors inflation)
- Maîtrise de la masse salariale en effectif
- Maintien des taux d'imposition au même niveau depuis 2001, soit depuis 25 ans
- Maintien d'un haut niveau de notre section d'investissement, à hauteur de 65 Millions € de crédits budgétaires ouverts
- Garantir une épargne brute suffisante pour autofinancer la majeure partie de nos dépenses d'équipements
- Conserver notre rang des villes les moins endettées de France (parmi les villes de même strate)

Les priorités d'actions :

L'Education, l'Enfance, la Jeunesse :

Education : La ville de Toulon compte 84 écoles (43 élémentaires et 41 maternelles) qui accueillent environ 13 000 élèves avec 10 000 rationnaires inscrits au service de restauration scolaire. Elle fait de l'accueil du jeune enfant et de la réussite éducative l'une de ses priorités.

A ce titre 6,5 M€ ont été investis sur l'année 2024 pour rénover et améliorer nos écoles afin de garantir un accueil de qualité.

Au 1^{er} semestre 2025, l'investissement mandaté est d'ores et déjà de 5 M€.

Parmi les gros chantiers de rénovation, celui de l'école élémentaire Saint Roch a débuté en octobre 2024. Construite en 1894, l'école élémentaire Saint-Roch est l'un des plus anciens bâtiments scolaires de Toulon.

D'un montant global de 8,9 M€, les travaux se déroulent en deux phases : une première portant sur l'école basse dont le réaménagement devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2025. Début janvier 2026 et jusqu'au mois d'avril 2027, la réhabilitation portera sur l'école haute. La cour de récréation sera, quant à elle, entièrement végétalisée.

Le programme d'aménagement et de végétalisation des cours d'écoles se poursuit, sur 2025 le groupe scolaire Brusquet et l'école élémentaire Saint Louis en ont bénéficié.

La Ville a fait l'acquisition en 2025 d'une parcelle de 12 000 m² comprenant deux bâtiments et un espace vert située dans le quartier de La Beaucaire. Ce bâti a été cédé par la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour un montant de 3,8 M€. La commune va réaliser à l'horizon 2029 un nouveau pôle à vocation éducative, sociale et culturelle.

Dans ce projet d'envergure, 400 enfants scolarisés dans les écoles maternelle et primaire vieillissantes de la Beaucaire seront relogés dans un groupe scolaire neuf. À la place des actuelles écoles, la Ville projette la réalisation d'un parc avec des jeux pour enfants.

Jeunesse : Pour l'accueil des toulonnais âgés de 6 à 11 ans pendant les vacances scolaires, la Ville propose désormais 17 accueils de loisirs.

Dans le cadre de cette politique 420 000 € ont été investis sur l'année 2024 et 1,8 M€ ont été réalisés au 1^{er} semestre 2025 avec la création d'un nouveau centre de loisirs en bord de mer, sur la promenade des plages du Mourillon, permettant de créer 48 places supplémentaires.

La création de ce centre de loisirs s'inscrit dans le projet global de requalification du littoral mourillonnais.

Petite enfance : L'accueil des tous petits est également une priorité : au total la Ville de Toulon dispose de 17 crèches municipales, permettant d'accueillir, près de 3000 enfants.

1,6 M€ ont été investis sur l'année 2024 et 585 000 € ont été réalisés au 1^{er} semestre 2025. En 2024, le financement socle de la CAF via la prestation de service unique (PSU), s'est élevé à 4,25 M€ pour les crèches municipales.

La Ville de Toulon se donne les moyens de développer l'accueil des moins de trois ans. Dans le cadre du "Grand plan petite enfance", initié en 2024, en partenariat avec la CAF du Var : Entre 2024 et 2027 82 places municipales supplémentaires seront créées, 700 places d'accueil municipal collectif seront proposées à l'horizon 2027, sur une capacité totale (Ville + secteur associatif + accueil familial) de 2 305 places d'accueil.

La culture :

En plus du réseau déjà existant de structures dédiées à la lecture publique ou à l'exposition muséale, deux projets majeurs vont entrer en phase de réalisation sur 2026.

Médiathèque MARNATA : l'opération de création de la médiathèque Marnata (en remplacement de celle existante à la Roseraie) avec aménagement d'un jardin s'inscrit dans un triple objectif : améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents ; réaliser un projet exemplaire en termes de respect de l'environnement ; intégrer une démarche d'économie circulaire. Cette opération est estimée à 6,5 M€, avec un démarrage prévisionnel des travaux courant 2^{ème} semestre 2026. Le chantier devrait durer 18 mois.

Cathédrale de la SEDS : Les premières études pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de la Seds sont en cours d'achèvement. S'en suivront plusieurs mois de délai consacrés aux diverses demandes d'autorisation et dépôt du permis de construire. Les travaux débuteront fin 2026/début 2027, pour une durée de 36 mois. Le montant de la rénovation de Notre-Dame de la Seds est estimé à 30 M€. Cette opération recevra le soutien de l'État.

Le sport :

Fin 2025, l'ensemble de la plaine des sports du mourillon situé entre l'ex restaurant La Plage et le nouvel espace glisse, va être restructuré : foot à 7, ping-pong, beach-volley, pétanque et nouveaux modules de glisse. En 2028, sur la 4e anse, une nouvelle base nautique intégrant une éco-base de la mer viendra enrichir les infrastructures, les travaux sont estimés à 12 M€ et le maître d'œuvre a été désigné en octobre 2025.

La Ville de Toulon a entrepris depuis juillet 2025 une modernisation de l'éclairage et de la sonorisation du stade Mayol. Ces travaux d'un montant de 5 M€ permettront de disposer d'un équipement à la pointe de la technologie et de baisser la consommation électrique de l'ordre de 72%.

Poursuite de la mise en œuvre du projet « renaissance du centre-ville et développement des quartiers » lancé depuis 2003 : La requalification du centre ancien toulonnais se poursuit avec la future implantation d'un hôtel « Mama Shelter » au sein de l'ancien évêché.

Elle fait suite à la réhabilitation de la place de l'Équerre et de la rue Pierre-Sémard, à la réouverture des Halles, à la création d'une traversée est-ouest du cœur de ville et à un programme de rénovation des logements menées en partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD) et des partenaires privés comme le groupe Sebban.

Le Mama Shelter toulonnais devrait ouvrir ses portes sur le premier semestre 2028.

Après avoir requalifié les rues Pierre-Sémard et d'Astour, c'est au tour de la zone délimitée au nord par la rue Vincent Courdouan, à l'ouest par le Cours Lafayette, à l'est par la place Armand-Vallée et au sud par la rue Garibaldi d'être engagée dans une démarche de réhabilitation.

Comme pour la rue Pierre Sémard, l'objectif est de se rendre maître des 16 pieds d'immeubles, de démolir 5 bâtiments pour faire entrer de la lumière, puis par le biais d'un appel à projet de commercialiser les fonds de commerces pour créer un cheminement marchand dynamique depuis l'entrée est vers le centre ancien.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1-Contexte économique

1-1 Contexte international :

Monde (données source : banque mondiale) :

Selon le dernier rapport publié par la Banque mondiale, l'intensification des tensions commerciales et l'incertitude entourant les politiques publiques devraient faire chuter la croissance mondiale cette année à son rythme le plus faible depuis 2008 (à l'exception des récessions caractérisées).

Les perspectives économiques mondiales prévoient que la croissance ralentira à 2,3 % en 2025. Elles n'anticipent pas de récession mondiale.

Zone Euro (données source : banque centrale européenne) :

Les perspectives de croissance économique dans la **zone euro** sont assombries par les tensions commerciales et les incertitudes élevées sur la scène internationale. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,9 % en 2025, 1,1 % en 2026 et 1,3 % en 2027.

L'inflation devrait ralentir en 2025 et atteindre un point bas de 1,4 % au premier trimestre 2026, avant de remonter à 2,0 % en 2027. Le recul de l'inflation totale en 2025 résulterait en partie d'une variation négative des prix de l'énergie.

Le solde budgétaire de la zone euro devrait se détériorer jusqu'à un niveau nettement inférieur au seuil de – 3 % du PIB et le ratio de dette publique devrait dépasser 90 % d'ici 2027. Cette révision à la baisse du solde budgétaire reflète l'assouplissement budgétaire supplémentaire, imputable principalement à l'Allemagne.

1-2 Contexte national (données source : banque de France et INSEE) :

Le déficit public :

Le déficit public s'est de nouveau dégradé en 2024, à – 5,8 % du PIB (soit 168,6 milliards d'euros), après – 5,4 % en 2023. En 2025, le solde s'améliorerait pour atteindre – 5,4 % du PIB (138 milliards) comme prévu dans la loi de finances initiale pour 2025.

Budget de l'État voté pour 2025 (loi de finances initiale pour 2025)

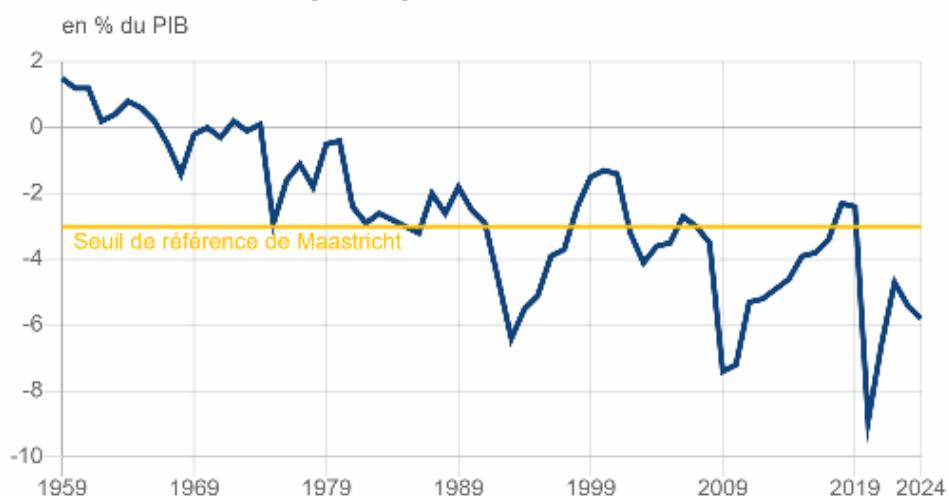
535 RECETTES TOTALES En Md€	-138 SOLDE TOTAL En Md€
308 RECETTES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL En Md€	227 RECETTES DES BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPÉCIAUX En Md€
673 DÉPENSES TOTALES En Md€	228 DÉPENSES DES BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPÉCIAUX En Md€
445 DÉPENSES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL En Md€	

En 2026 et 2027, les économies budgétaires retenues de façon conventionnelle supposent un ajustement structurel primaire de 0,6 point de PIB potentiel en 2026 et de 0,4 point en 2027.

Cet ajustement est inférieur à celui prévu par le Gouvernement dans le rapport d'avancement annuel d'avril (0,9 point en 2026, puis 0,7 point en 2027), fondé sur des économies non encore explicitées dans l'attente du projet de loi de finances pour 2026.

Ce scénario impliquerait néanmoins un fort ralentissement des dépenses publiques en volume par rapport à 2024. Sous ces hypothèses, le déficit public repasserait légèrement sous le seuil de 5 % du PIB en 2026, et continuerait de se réduire en 2027.

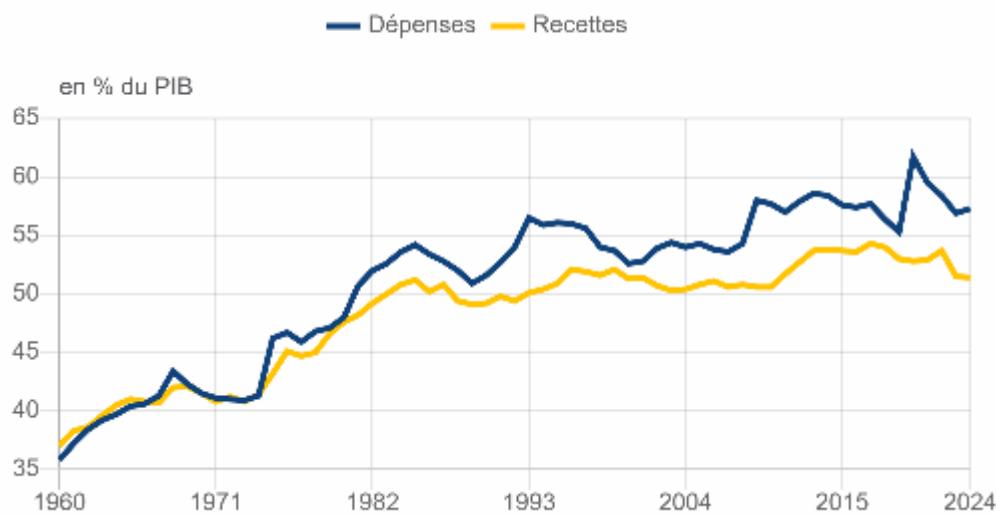
Solde des finances publiques



Les dépenses progressent de 64,4 milliards d'euros (+ 4,0 %) et représentent 57,3 % du PIB en 2024. En 2023, les deux premiers postes de dépenses publiques sont les dépenses de protection sociale (41,0 % des dépenses publiques) et les dépenses de santé (15,6 %).

La progression des recettes décélère, avec + 46,5 milliards d'euros en 2024

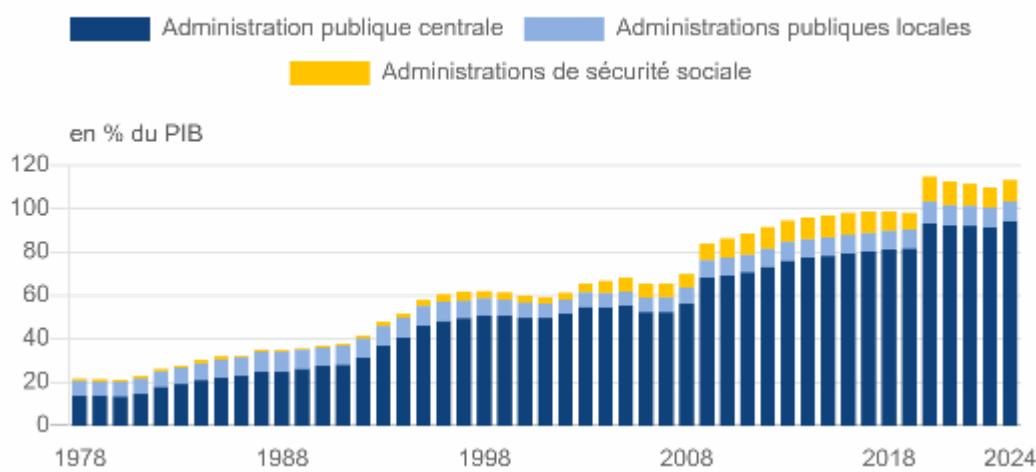
Dépenses et recettes publiques



La dette publique :

En 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'élève à 113,2 % du PIB. À la fin du premier trimestre 2025, elle s'établit à 3 345,4 Md€, soit une augmentation de 40,2 Md€, après +3,8 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle s'établit à 113,9 %.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht par sous-secteur

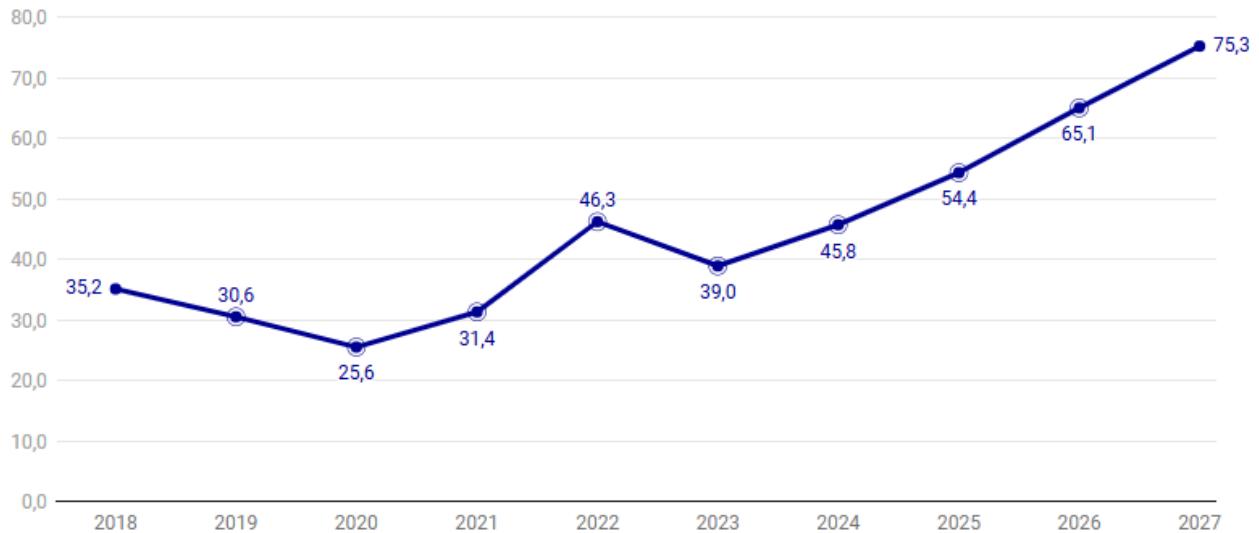


Puisque les recettes ne couvrent pas les dépenses, la dette continue d'augmenter. Cette augmentation de la dette entraîne un coût, qui dépend des taux d'intérêt demandés par les prêteurs.

La charge de la dette est devenue un poste de dépense important : elle représente en 2025 environ 55 milliards d'euros (en comptabilité générale de l'État), soit 9,5% du budget de l'État selon la Banque de France. Cette charge a doublé en volume depuis 2020 et risque d'augmenter encore dans les années à venir.

Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période

En milliards d'euros



Estimation pour les années 2025, 2026 et 2027.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: AFT (comptabilité générale) • [Télécharger les données](#) • Crée avec Datawrapper

La prévision de croissance :

La projection, arrêtée le 21 mai 2025, intègre la première estimation des comptes nationaux du premier trimestre 2025 publiée le 30 avril et l'estimation définitive de l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) du mois d'avril.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,6 0,5	1,1 0,0	0,6 - 0,1	1,0 - 0,2	1,2 - 0,1
IPCH	5,7 0,0	2,3 0,0	1,0 - 0,3	1,4 - 0,2	1,8 - 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	4,0 0,0	2,3 0,0	1,9 0,1	1,7 - 0,1	1,6 - 0,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,3 0,0	7,4 0,0	7,6 - 0,2	7,7 - 0,1	7,4 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de mars 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 28 février 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2025, non publiés lors de la finalisation de l'exercice de prévision Eurosystème), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2025).

Le scénario de commerce international s'appuie sur les hypothèses communes de l'Eurosystème, qui supposent un maintien des droits de douane aux États-Unis à leur niveau actuel. Il intègre donc des droits de douane dits « réciproques » de 10 % sur les exportations de l'Union européenne (UE) à partir du deuxième trimestre 2025 et jusqu'à la fin de l'horizon de projection, sans mesures de représailles de la part de l'UE, ainsi qu'une série de mesures sectorielles comme des tarifs de 25 % sur l'acier ou l'automobile.

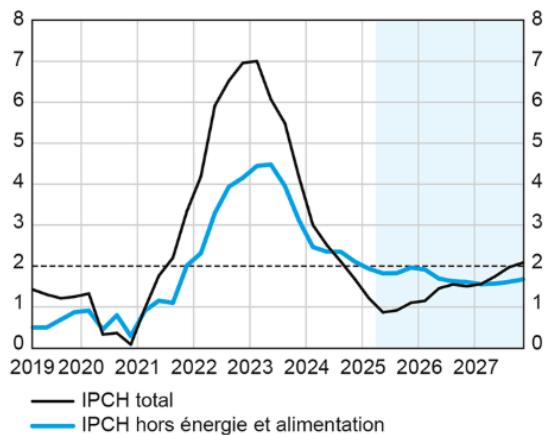
L'inflation :

En 2025, l'inflation totale se situerait à 1,0 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'expliquerait essentiellement par une forte contribution négative de l'inflation énergétique tout au long de l'année, après la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année et la forte baisse, plus récente, des prix du pétrole et du gaz. À l'inverse, les prix alimentaires contribueraient de manière croissante à l'inflation totale tout au long de l'année 2025.

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,4 % et 1,7 %. Enfin, en 2027, l'inflation totale se situerait à 1,8 %, comme dans les projections intermédiaires de mars.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

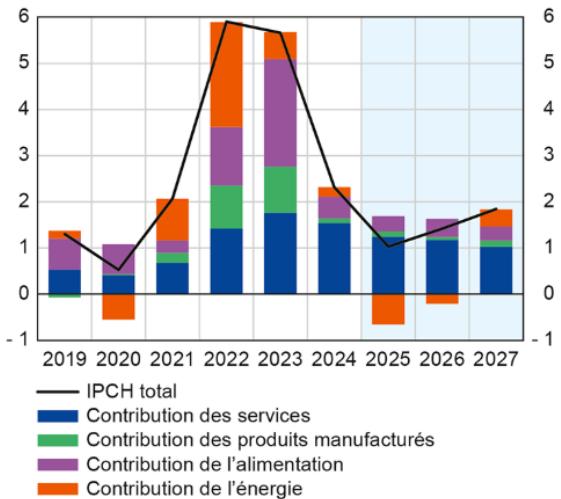


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

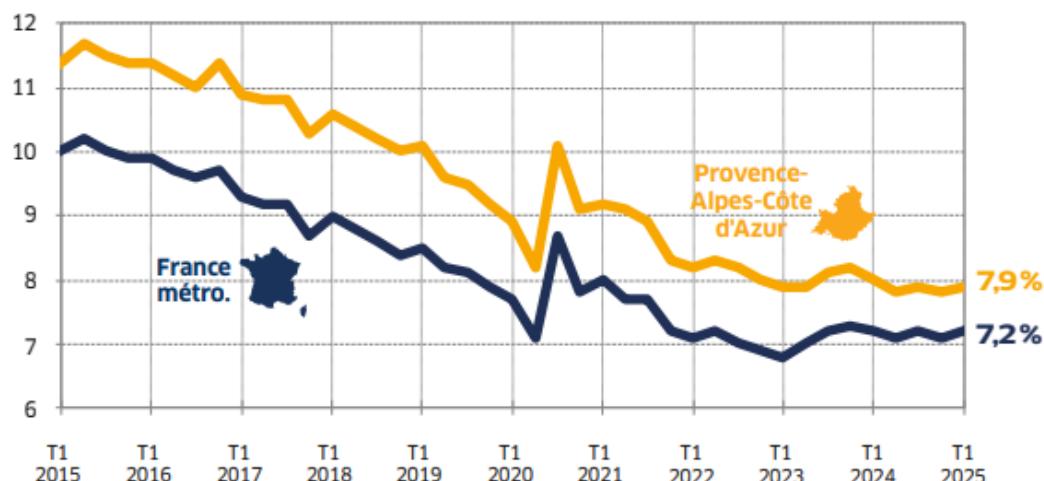
1-3 Contexte régional :

❖ L'emploi :

Au 1er trimestre 2025, l'emploi salarié est stable en Provence-Alpes- Côte d'Azur après avoir enregistré fin 2024 son premier repli (-0,3 %) depuis la crise sanitaire. Cette stabilité concerne aussi bien le secteur public, pour le 2^e trimestre consécutif, que le secteur privé dont les effectifs s'étaient contractés au 4^e trimestre 2024 (-0,4 %).

Au 1er trimestre 2025, le taux de chômage en PACA est quasi-stable sur un trimestre (+0,1 point, après -0,1 point) et sur un an (-0,1 point), et s'établit à 7,9 % de la population active

7 Taux de chômage (données CVS, en %)

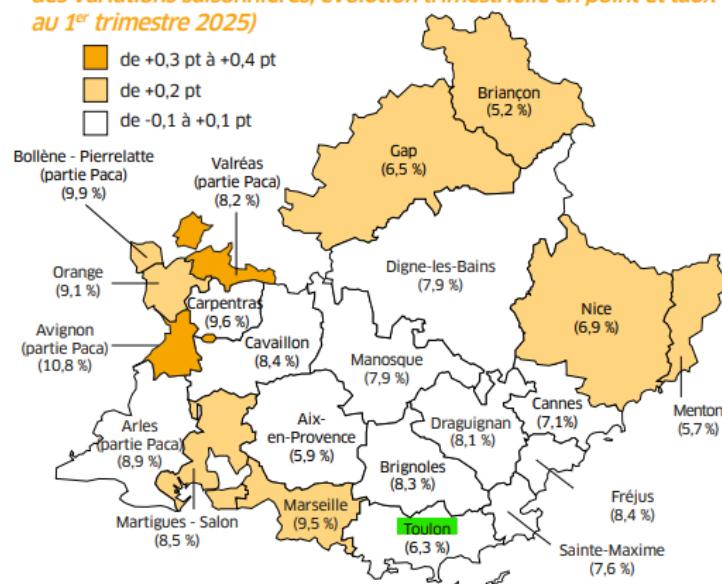


Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

→ Pour Toulon, le dernier taux de chômage connu est de 6,3 % (7,9 % en PACA et 7,2 % au niveau national)

8 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025 (données corrigées des variations saisonnières, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1^{er} trimestre 2025)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 7,9 % (+0,1 pt)

France métro. : 7,2 % (+0,1 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisé

Au 1er trimestre 2025, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte en moyenne 392 200 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail. Ce nombre, progresse un peu plus vite qu'au trimestre précédent : +2,3 % par rapport à fin 2024, soit +8 900 inscrits, après +1,7 %. Sur un an, la demande d'emploi s'élève franchement : +4,5 %, après +1,7 %.

[Nota bene : Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail et il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active]

❖ L'activité économique :

En 2024, l'économie de la région PACA évolue dans un contexte national de ralentissement généralisé, et en suit les tendances même si elle résiste mieux.

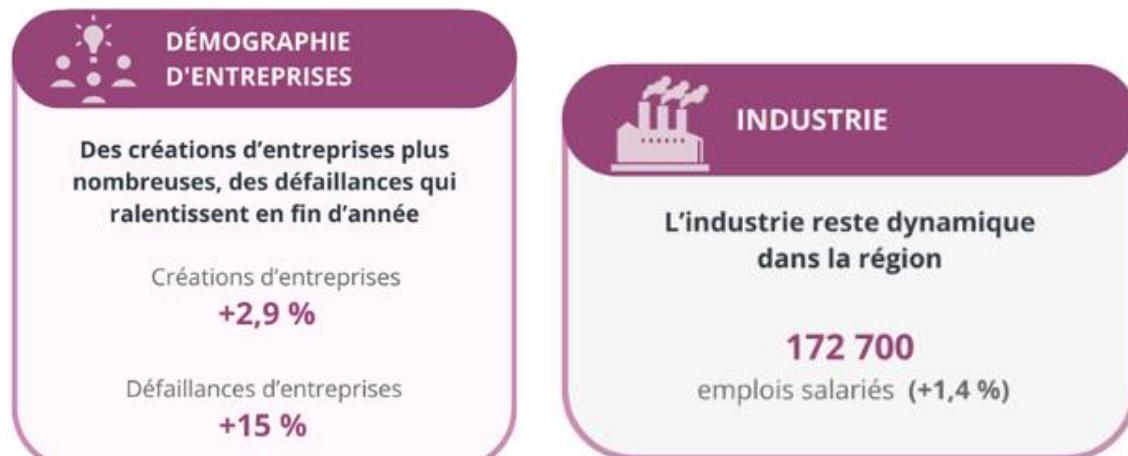
La croissance de l'activité économique régionale est de plus en plus faible, l'emploi suit la même trajectoire, les dépôts de bilan d'entreprises continuent d'augmenter et l'encours de crédits bancaires baisse pour la première fois depuis quinze ans. Toutefois, les créations d'entreprises sont reparties à la hausse.

Au niveau sectoriel, le bilan est contrasté. L'industrie poursuit sa progression et retrouve son niveau d'emploi d'il y a vingt ans.

Le secteur tertiaire est porté par le tourisme qui continue de bénéficier d'une fréquentation en hausse, à rebours de la tendance nationale.

À l'inverse, la construction traverse une crise persistante. Le marché du logement neuf souffre, les permis de construire et les mises en chantier sont au plus bas, mais des signes d'amélioration apparaissent en fin d'année.

Dans l'agriculture, des conditions météorologiques défavorables ont affecté la production et les prix, notamment des fruits et légumes d'été.





TOURISME

Activité et fréquentation en hausse

55,5 millions

de nuitées

+2,7 %

par rapport à 2023



CONSTRUCTION

Une année 2024 en repli

Permis de construire de logements

-1 %

Mises en chantier

-12 %

1-4 Le projet de loi de finances 2026 (PLF)

Alors que la loi de finances pour 2025 avait misé sur une combinaison entre maîtrise des dépenses et hausses ciblées de recettes, l'exercice 2026 s'annonce plus contraint encore avec un effort d'économies estimé par le gouvernement à **30 milliards d'euros**. L'ambition est de parvenir à comprimer la dette à **4,6 % du PIB en 2026**

Dans ce plan d'économie axé sur la dépense publique, la contribution demandée aux collectivités se porte à **4 Mds d'€** (contre 2,2 Mds en 2025), qui s'ajoute à la hausse de cotisation CNRACL représentant **+1,4 Mds d'€ par an** (hausse lissée sur 4 ans, de 2025 à 2028) soit **5,4 Mds € pour 2026**

→ Impact sur les collectivités :

L'essentiel de l'effort demandé aux collectivités territoriales s'articule sur plusieurs axes :

- ✓ **Les dotations d'investissements restent prévues à la baisse.** S'agissant du FCTVA, le PLF recentre l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement
- ✓ **Reconduction du dispositif** de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales « **DILICO** » mais à hauteur de **2 mds d'euros** (1 md en 2025). En 2025 la Ville de Toulon n'entrait pas dans ce dispositif mais elle pourrait y être éligible en 2026. En effet, les critères d'éligibilité bougent, mais les mécanismes ne sont pas encore précisés. Les recettes prélevées par le Dilico 2026 seront désormais restituées en 5 ans (au lieu de 3), donc par tranches de 20%. Le versement sera effectué à **80 %** du montant prélevé, **sous conditions**.
- ✓ Ce PLF ne contient pas de mécanisme contraignant les collectivités (type contrat cahors) mais les conditions du versement DILICO seront basées sur des seuils d'évolution des dépenses.
- ✓ **Le montant de la DGF est gelé en valeur**, autrement dit une absence d'évolution en fonction de l'inflation.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre N et novembre N-1.

La prévision Banque de France de l'évolution de l'IPCH 2025 est de 1%. Par prudence, le produit des impositions prévu pour 2026 (coefficient actualisation des bases 2026 fixée en novembre 2025) est évaluée avec une revalorisation prévisionnelle de 0,9% (évolution IPCH à juillet 2025)

1-5 La construction du budget 2026 dans un contexte politique mouvementé et marqué par les économies demandées aux collectivités

Depuis 2001, la commune de Toulon a toujours veillé à dégager les ressources nécessaires pour préserver sa capacité à investir et s'inscrit depuis plusieurs années dans une trajectoire de maîtrise de ses dépenses « structurelles » de fonctionnement.

Si la ville de Toulon œuvre à maintenir ses équilibres financiers, Les dépenses de fonctionnement 2025 devraient atteindre une hausse de plus ou moins 4 % par rapport au réalisé 2024

En Millions €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Dépenses réelles de fonctionnement	159,5	158,4	166,5	175,1	177,1	188,2	196
Evolution	-15%	-0,7%	+5%	+5%	+1 %	+6 %	+4 %

Cette hausse se portera principalement sur :

- ❖ Les charges de personnel malgré une stabilisation des effectifs (aux alentours de 132 M€ soit + 4,2 M€), en raison de plusieurs facteurs : +3 points de cotisation CNRACL ; Augmentation de la cotisation URSSAF ; Effet GVT
- ❖ Les charges à caractère général (hausse estimée aux alentours de 2,5 M€ soit + 6 %) : notamment sur les postes de prestations de service, entretien courant, dépenses évènementielles
- ❖ Les atténuations de produits : 6,9 M€ soit +1,1 M€ en raison de la variation de l'attribution de compensation versée à TPM (poursuite du lissage de la TEOM + 540 K€/an et révision du service informatique commun + 490 K€)

Le niveau d'épargne devrait de facto diminuer sur 2025 en raison de la hausse des charges de fonctionnement et d'une stabilisation des produits. En 2024 notre épargne brute est restée conséquente (37,4 €) mais a diminué de 4,4 M€.

➔ **Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2026** ont été estimées sur la base du réalisé 2024, du réel anticipé 2025 et des variations de dépenses par rapport à 2025 (à la hausse ou à la baisse)

Le budget pour les achats généraux est estimé à 43,5 M€, soit +3,8% (de BP à BP), avec neutralisation de l'inflation prévisionnelle (1,4 % source banque de France)

Le taux d'évolution de la masse salariale sera de +3 % (de BP à BP) soit 140 M€. Ce montant inclut notamment la hausse de 3 points des cotisations CNRACL, l'effet GVT, l'organisation des élections municipales.

Le chapitre 014 "atténuation de produits" évolue de +2M€ correspondant à l'évolution de l'attribution de compensation (+1 M€) et l'estimation de la contribution DILICO (0,8 M€).

➔ **S'agissant de la fiscalité des ménages**, le budget 2026 est élaboré sans recours au levier fiscal.

➔ **Les dépenses d'équipement** 2024 se sont élevées à 44 M€. Au budget 2026, les inscriptions budgétaires seront à minima de **65 M€ et stables par rapport au budget 2025**.

1-5 Le budget « vert » 2026

Pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, la Commission européenne a défini des critères identifiant les activités économiques qui n'aggravent pas le changement climatique : une "taxonomie verte". La taxonomie européenne désigne donc une classification des activités économiques ayant un effet favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements sur des activités durables ("vertes")

Une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six axes/objectifs environnementaux suivants :

1. Atténuation du changement climatique ;
2. Adaptation au changement climatique ;
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. Transition vers une économie circulaire ;
5. Contrôle de la pollution ;
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le compte financier unique 2026 comportera l'annexe dédiée à l'impact des dépenses d'investissement sur l'environnement et le climat **au sein des axes 1 et 6.**

Les dépenses d'investissement 2025 les plus significatives en volume, seront cotées selon leur impact « favorable », « défavorable », ou « neutre »

2- Evolution de l'attribution de compensation et de la mutualisation du service commun

2-1- Attributions de compensation

Historique :

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Métropole TPM correspond au produit figé de la taxe professionnelle qui était perçue par la Ville en 2001, l'année précédent la création de la communauté d'agglomération.

Les transferts successifs de compétences viennent impacter chaque année le montant de l'attribution perçue.

Le pacte financier et fiscal 2022 à 2026 (voté en mars 2022) a revu la décomposition du montant de l'AC en fonctionnement et a mis en place une AC d'investissement :

Les composantes de l'attribution de compensation :

En fonctionnement :

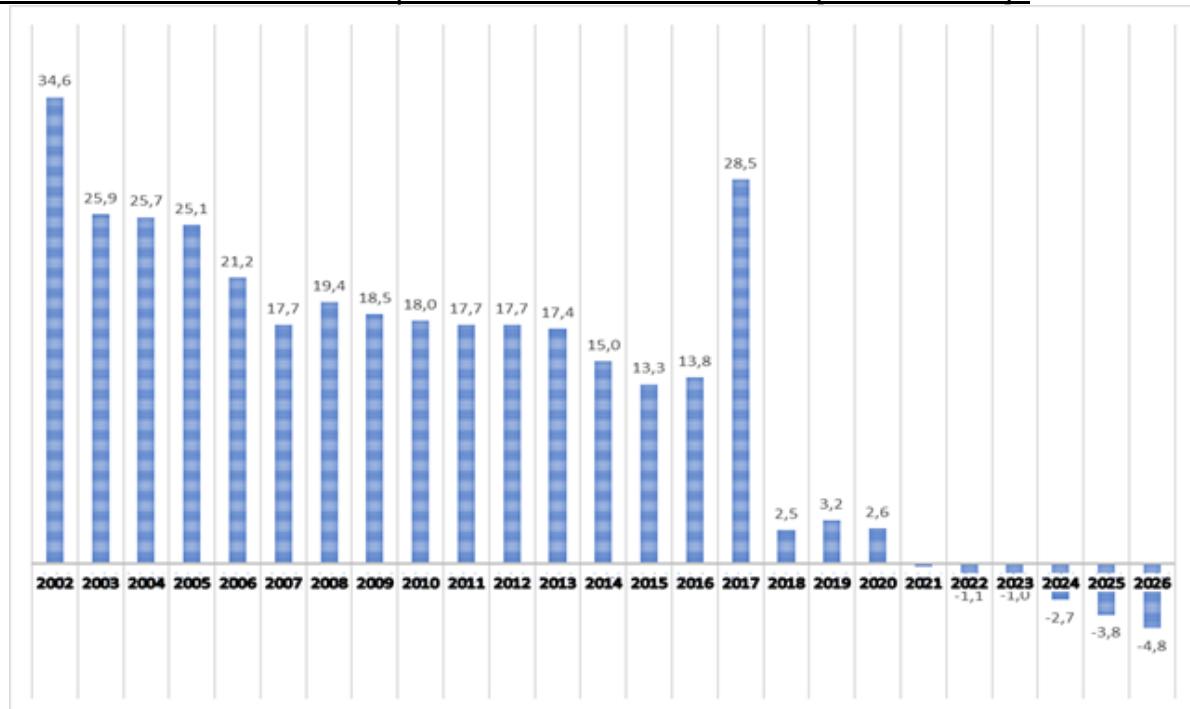
- Montant des charges transférées issues des décisions de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Révision liée aux charges de la direction commune des réseaux numériques Ville et

Métropole (DRNM).

- Correction de l'attribution de compensation des communes au titre de la compétence collecte des déchets, avec un lissage sur la période 2022-2026 (540 151 € par an)
- Dotation de solidarité communautaire (DSC) maintenue au même montant.

Exercice	AC n-1	Compensation DSC	Révision Liée à la DRNM	Trop-perçu compétence collecte des déchets	=AC exercice N
2022	172 012€	-8 698€	418 243 €	540 151€	=1 121 708€
2023	1 121 708€		-651 416 €	540 151€	=1 010 443€
2024	1 010 443€		1 182 763 €	540 151€	= 2 733 357€
2025	2 733 594€		490 448 €	540 151€	= 3 763 956€
2026 Prévision	3 763 956€		500 000 €	540 151€	= 4 804 107€

Évolution de l'attribution de compensation en fonctionnement [2002 – 2026] :



Avec 2026 en donnée prévisionnelle

Rappels :

La progression de l'attribution en 2017 provient du transfert à TPM de la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le passage à une contribution en dépense correspond à la montée en charge des services rendus par la DRNM et à l'exécution du pacte financier et fiscal.

L'AC en investissement, définie dans le pacte financier et fiscal, est figée à un montant de **8 060 181 €**.

2-2- Mutualisation du système d'information entre TPM et la Ville :

Le 1^{er} janvier 2014, la Ville de Toulon et la communauté d'agglomération ont signé une convention portant création d'un service commun, regroupant les directions de leur système d'information respectif.

Cette convention prévoit que la participation financière de la Ville est prélevée sur l'attribution de compensation pour les dépenses de fonctionnement et versée sur justificatifs pour les dépenses d'investissement.

Les agents de la Ville qui avaient été mis à disposition de la Métropole, lui ont été transférés au 01/01/2019 de plein droit en application de la loi Notre du 07/08/2015.

Afin de tenir compte des transferts de compétence à la Métropole, les clés de répartition ont été révisées en 2019. La participation de la Ville aux dépenses communes (dépenses de personnel et dépenses non individualisables) est passée de 66,35% des dépenses **à 55%**. Ce taux est défini en fonction du nombre de postes informatiques installés et du nombre de sites équipés.

En 2026 le coût de fonctionnement du service commun pour la Ville de Toulon, intégré au calcul de l'attribution de compensation, est renchéri de 0,5 M€, prenant en compte l'évolution de la masse salariale et l'amélioration des outils informatiques.

3– Formation de l'épargne de la Ville

L'épargne brute est un indicateur fondamental dans le domaine des finances publiques locales. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et représente ainsi la capacité d'autofinancement de la collectivité. Cet indicateur révèle la capacité de la Ville à rembourser ses emprunts et à investir sans emprunter.

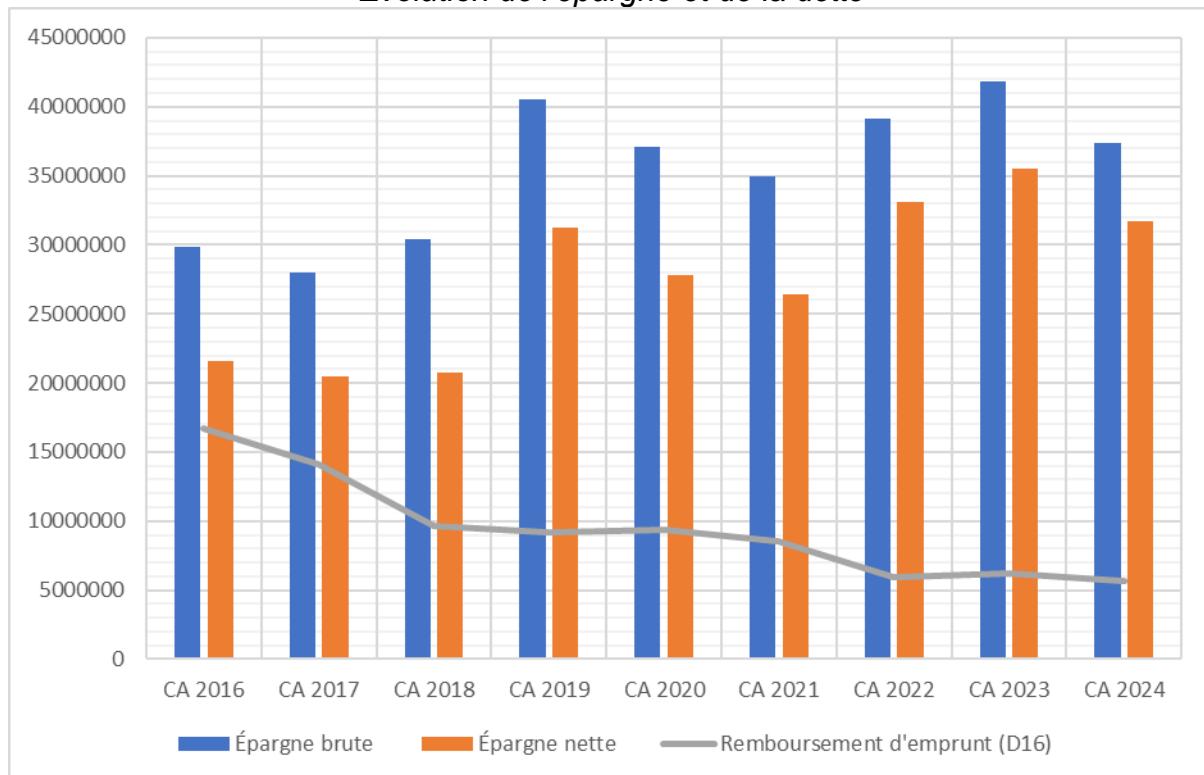
En 2024, l'épargne brute dégagée par la Ville (sur exercice réalisé) a été portée à hauteur de 37,4 M€ (41,8 M€ en 2023).

Cette épargne a représenté 205 € par habitant (moyenne des villes de la même strate égale à 213 € par habitant - données DGFIP).

Malgré une diminution de 10% entre 2023 et 2024, cette épargne a permis de financer un niveau élevé d'investissement en 2024, tout en contribuant au remboursement du capital de la dette communale.

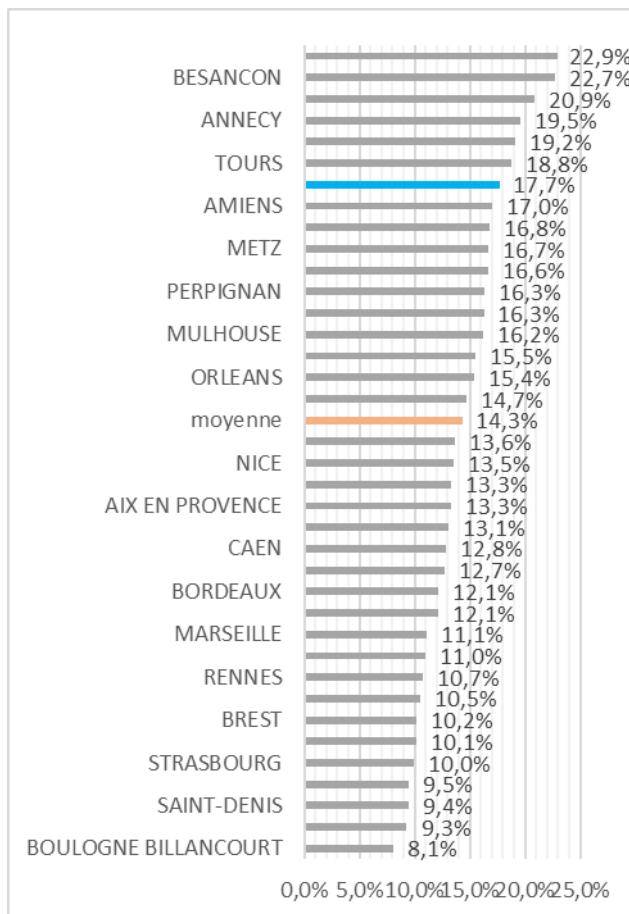
Le solde de l'épargne brute après remboursement du capital des emprunts est qualifié **d'épargne nette**, soit 31,7 M€ en 2023 (35,5 M€ en 2023) et représente la capacité à investir sur des fonds propres.

Évolution de l'épargne et de la dette



Le taux d'épargne brute atteint 17 % des recettes courantes en 2024.

Ce niveau qui se situe toujours au-dessus de la moyenne des villes de la strate (14,3%) et place Toulon parmi les communes dégageant le meilleur taux d'épargne de sa strate en 2023 (7^{ème} sur 37).



Afin de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, la Ville s'efforce d'identifier lors de chaque exercice budgétaire des mesures d'économies et de rationalisation des moyens.

Pour 2025, il est anticipé un niveau d'épargne prévisionnelle de l'ordre de 25 M€, sur exercice réalisé.

Pour 2026, la possible participation au redressement des finances publiques, couplée à la moindre évolution des bases fiscales (et donc des recettes réelles), vont réduire notre capacité d'épargne.

En conséquence, l'épargne brute **budgétaire** 2026 devra se situer à un minima de 10 M€.

3-1- Les recettes réelles de fonctionnement :

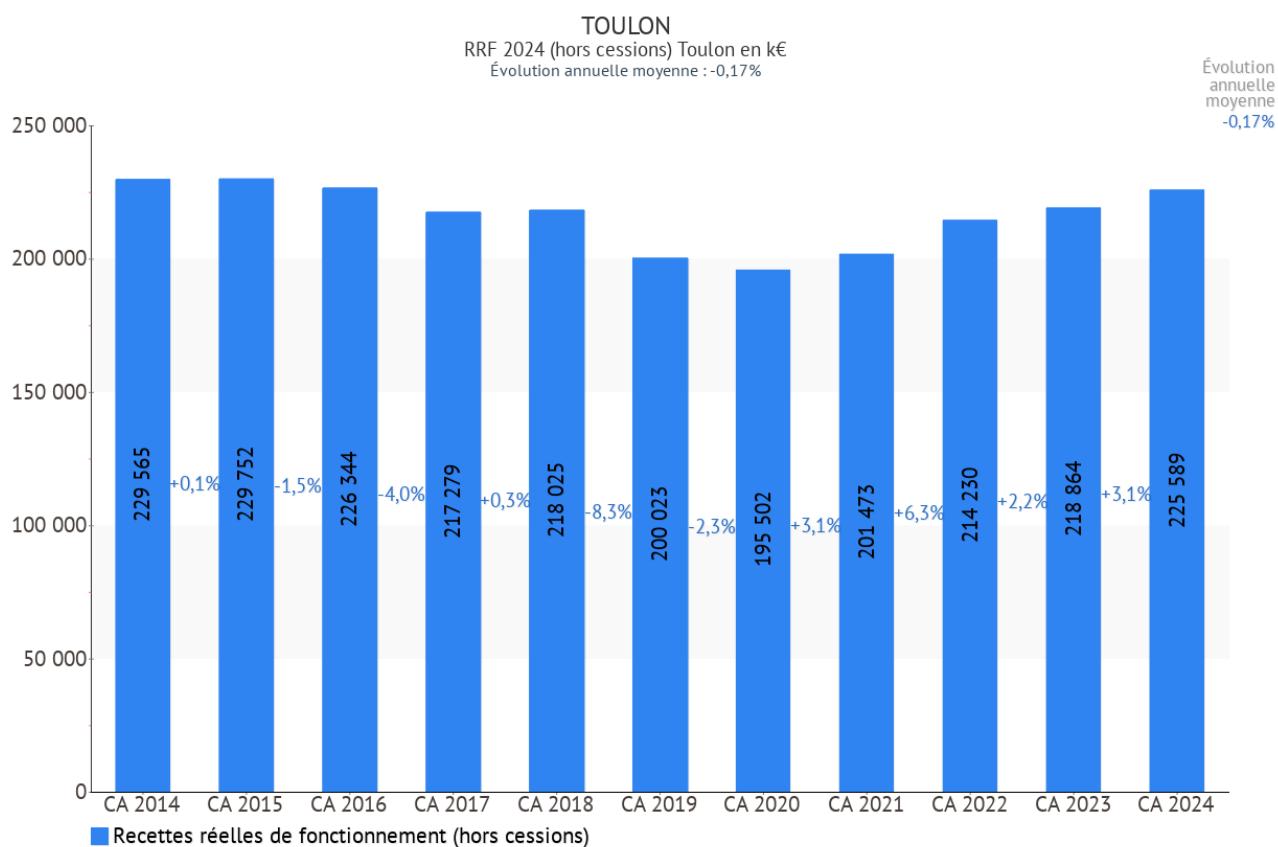
Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 225,6 M€ en 2024 (218,9 M€ en 2023).

Les recettes 2024 ont connu une hausse de +3,1% entre 2023 et 2024, soit +6,7 M€ notamment en raison du taux d'actualisation des bases fiscales 2024 (3,9%).

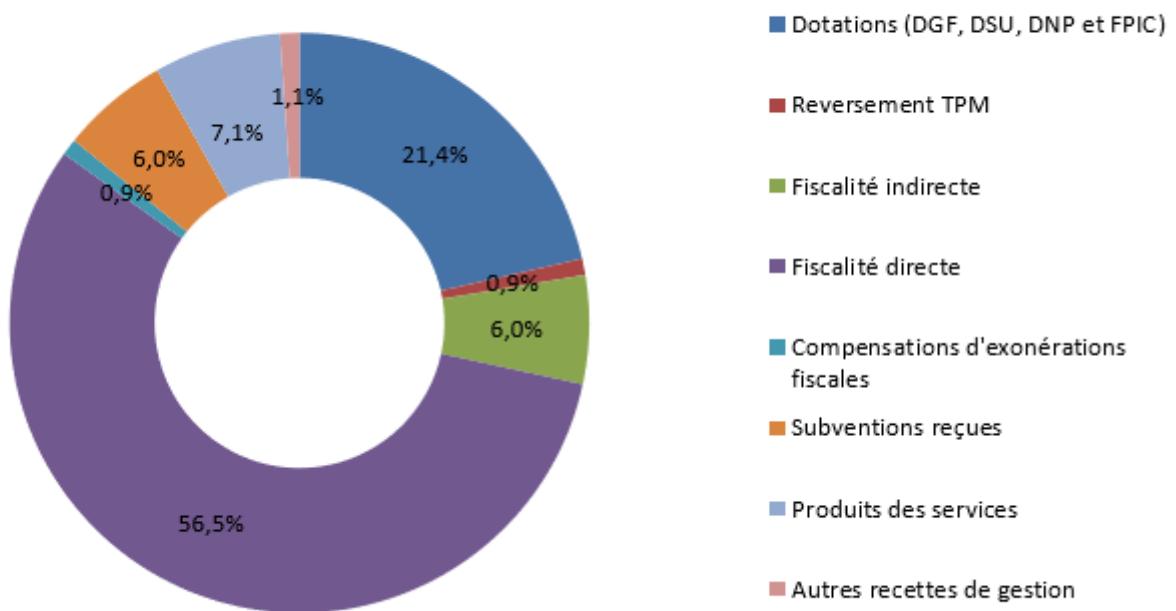
L'ensemble des recettes des services (stationnement, occupation du domaine public, établissements sportifs, restauration scolaire, garderie périscolaire, crèches, activités jeunesse) a représenté 18 M€. Les recettes de fiscalité locale (chap. 731) se sont élevées à 139,4 M€. Les revenus des immeubles et redevances, les participations et produits exceptionnels, ont représenté plus de 5,6 M€ de recettes.

Les prestations versées par la caisse d'allocations familiales au titre des compétences petite enfance et jeunesse (principalement crèches et accueils de loisirs sans hébergement) représentent une recette annuelle d'environ 10 Millions €.

Sur 2025, les recettes devraient s'élever aux environs de 223 Millions € (baisse du taux d'actualisation des bases : 1,7 %)

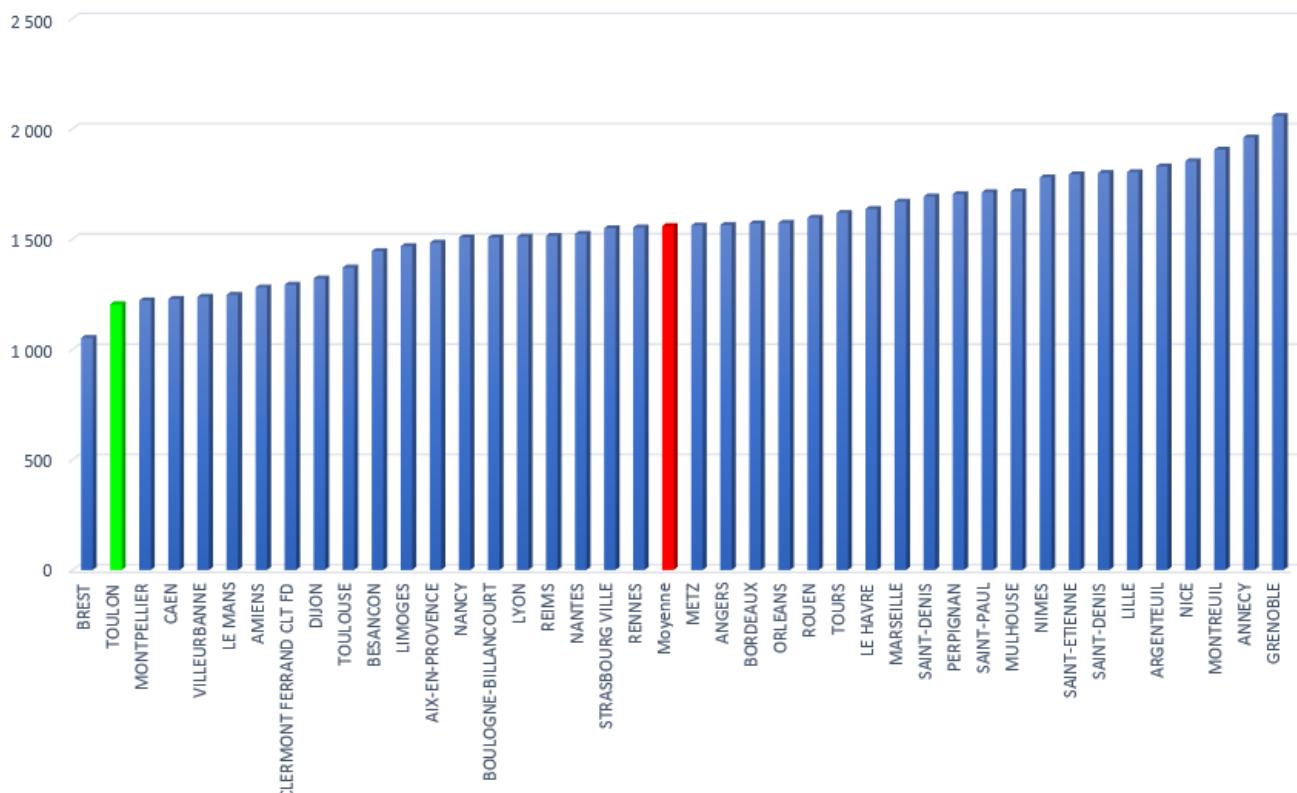


Structure des recettes de gestion 2024



Alors que les recettes réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 559 € en moyenne dans les villes comparables, la Ville de Toulon dispose de 1 205 € par habitant, soit un produit inférieur de 22,7% à la moyenne.

Recettes Réelles de Fonctionnement 2024 par habitant



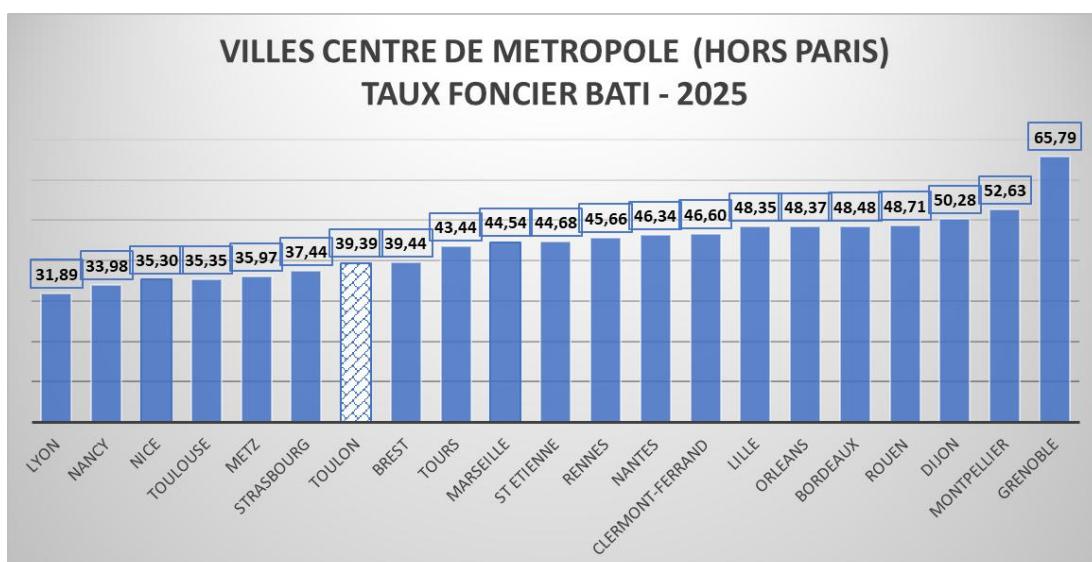
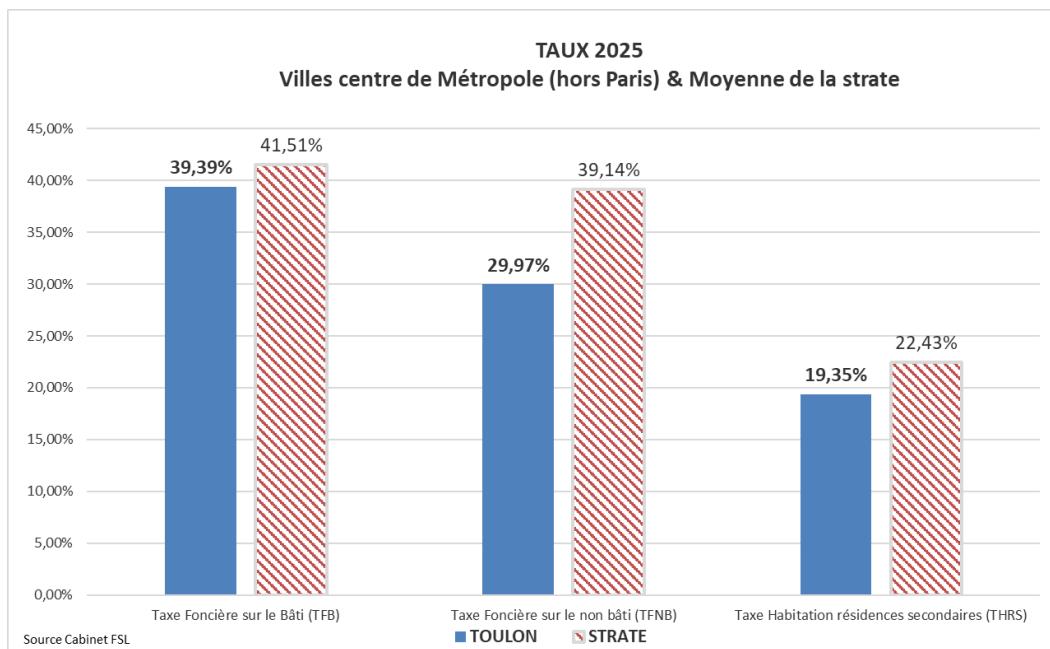
3-1-1- La fiscalité directe locale.

Premier poste de recette de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale s'élève en 2024 à 98,2 M€ hors coefficient correcteur (125,1 M€ en intégrant le coefficient correcteur). L'estimation prévisionnelle 2025 du produit fiscal hors coefficient correcteur s'élève à 99,3 M€ (126,8 M€ en intégrant le coefficient correcteur).

Les taux de la fiscalité de la ville de Toulon sont inférieurs à la moyenne de la strate, Toulon se positionne 7^{ème} sur les 21 villes centre de métropole (hors Paris).

L'engagement pris depuis l'année 2001 du maintien des taux est maintenu.

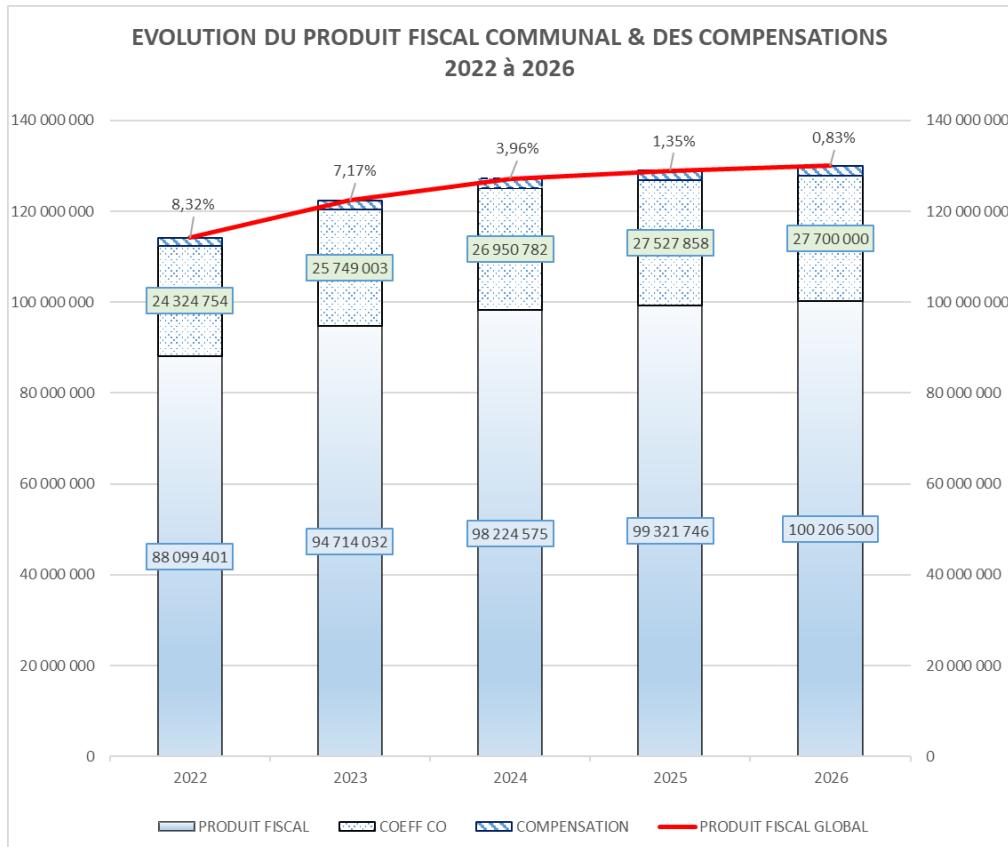
[Pour rappel, en 2019 La réforme de la taxe d'habitation a entraîné pour la Ville de Toulon le versement d'une dotation de compensation (imputée au chapitre 74) puisque la part de la taxe sur le foncier bâti transférée du Département ne couvre qu'à environ 75% la recette TH perdue. Courant 2020, cette dotation s'est transformée en coefficient correcteur et s'est imputée au chapitre 73, comme le produit des impôts directs, pour une meilleure lisibilité.]



LA TAXE FONCIERE

Le produit fiscal net (99,3 M€ en 2024) a évolué de + 1,12 % entre 2024 et 2025.

Pour mémoire, l'évolution des bases imposables de la taxe foncière des locaux d'habitation est fixée en fonction du glissement annuel (de novembre N-1 à novembre N) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour l'évaluation des bases 2025 le taux d'actualisation a été fixé en novembre 2024, par le rapport entre l'IPCH de novembre 2023 et l'IPCH de novembre 2024, soit 1,7 %



ARTICLE M57	LIBELLE	NOTIFIE - ETAT 1288 DEFINITIF			BP VOTE 2025	ESTIMATION 2026
		2022	2023	2024		
73111	Taxe Habitation RS	3 106 019	4 637 481	4 047 021	3 278 084	3 300 000
73111	Majoration THRS	562 610	775 309	686 242	562 582	567 500
73111	Taxe Foncière Bâtie	84 350 057	89 236 140	93 380 553	95 373 038	96 230 000
73111	Taxe Foncière non bâtie	80 715	65 102	110 759	108 042	109 000
Sous total Produit fiscal net (I)		88 099 401	94 714 032	98 224 575	99 321 746	100 206 500
73111	Coeff de correction TH (II)	24 324 754	25 749 003	26 950 782	27 527 858	27 700 000
Sous total produit (I+II)		112 424 155	120 463 035	125 175 357	126 849 604	127 906 500
74833	Compensation Foncier	1 585 597	1 737 765	1 874 145	1 911 915	1 920 000
74834	Compensation TH	189 369	189 369	189 369	189 369	189 000
74835	Dotation THLV					
Sous total compensation (III)		1 774 966	1 927 134	2 063 514	2 101 284	2 109 000
TOTAL GLOBAL RECETTES FISCALES		114 199 121	122 390 169	127 238 871	128 950 888	130 015 500
VARIATION GLOBALE		8,32%	7,17%	3,96%	1,35%	0,83%

En 2023, la forte hausse du produit THRS constatée résulte de la procédure de déclaration GMBI « Gérer mes bien immobiliers » (déclaration de l'occupant du logement), qui a entraîné la taxation automatique de certaines dépendances (garages, annexes ou non déclaration de l'occupant).

Cette intégration a provoqué une augmentation significative des bases, in fine du produit fiscal en 2023. Il a ensuite été suivi d'un important volume de dégrèvement à la suite des réclamations déposées par les contribuables entraînant une baisse du produit THRS en 2024.

Les bases d'impositions ont été reconduites sur la référence 2022 indexée, afin d'assurer la stabilité et la cohérence de l'évolution du produit fiscal.

Le taux d'actualisation des bases n'est pas encore connu au jour de la rédaction de ce document. Le produit fiscal 2026 estimé est calculé par principe de prudence avec une évolution de **+0,9%** (évolution annuelle de juin 2024 à juin 2025 – source INSEE), il sera ajusté si nécessaire au budget supplémentaire.

Le produit fiscal net (hors coefficient de correction) pour 2026, est estimé à 100,2 M€. Toulon, Ville classée en zone tendue, applique la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (MTHRS) depuis 2018, son taux est de 20%, ce qui représente en 2025 un produit de 562 582 €.

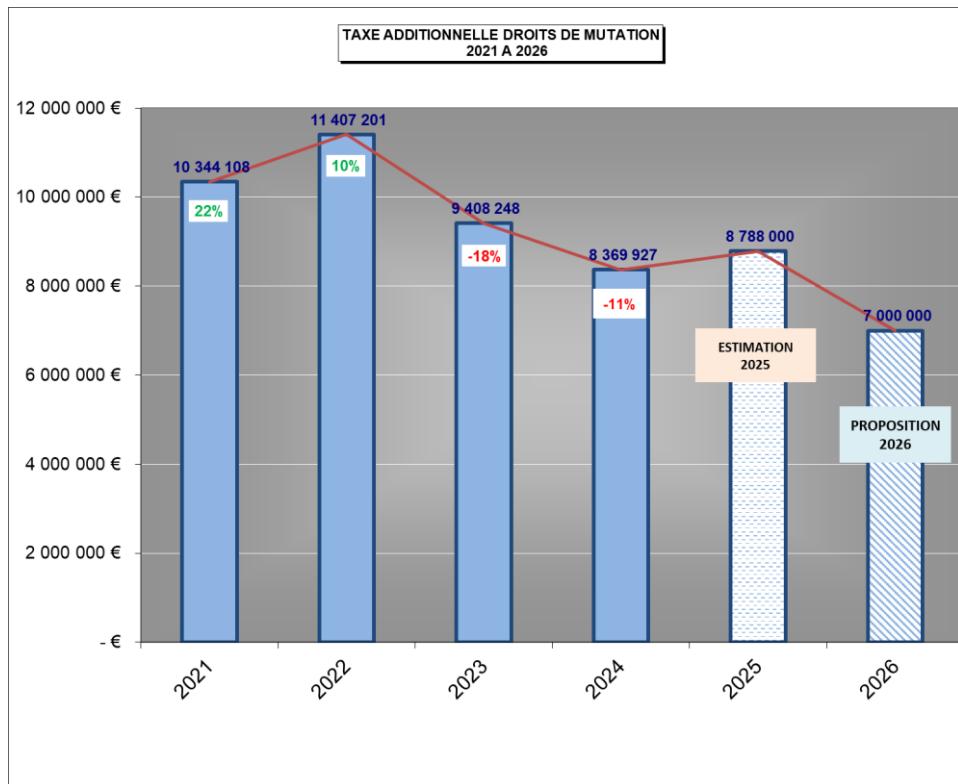
3-1-2- La fiscalité indirecte :

La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (TADM)

Le produit de cette taxe est lié aux cessions immobilières et dépend de la stabilité du marché de l'immobilier.

A partir de 2023, on observe une baisse marquée et continue des recettes de la TADM. En raison, la hausse des taux d'intérêt venue freiner l'accès à la propriété (notamment aux primo accédants). La recette réelle anticipée 2025 présente un léger rebond soutenu par un contexte économique plus favorable (baisse des taux d'emprunt) qui relance la dynamique immobilière de +5% par rapport au produit réalisé 2024, et se rapproche du niveau de 2020 (8,4 Millions €).

Compte tenu de la forte volatilité de cette recette liée aux aléas du marché immobilier, la recette 2026 est inscrite à 7 Millions €, par prudence budgétaire.



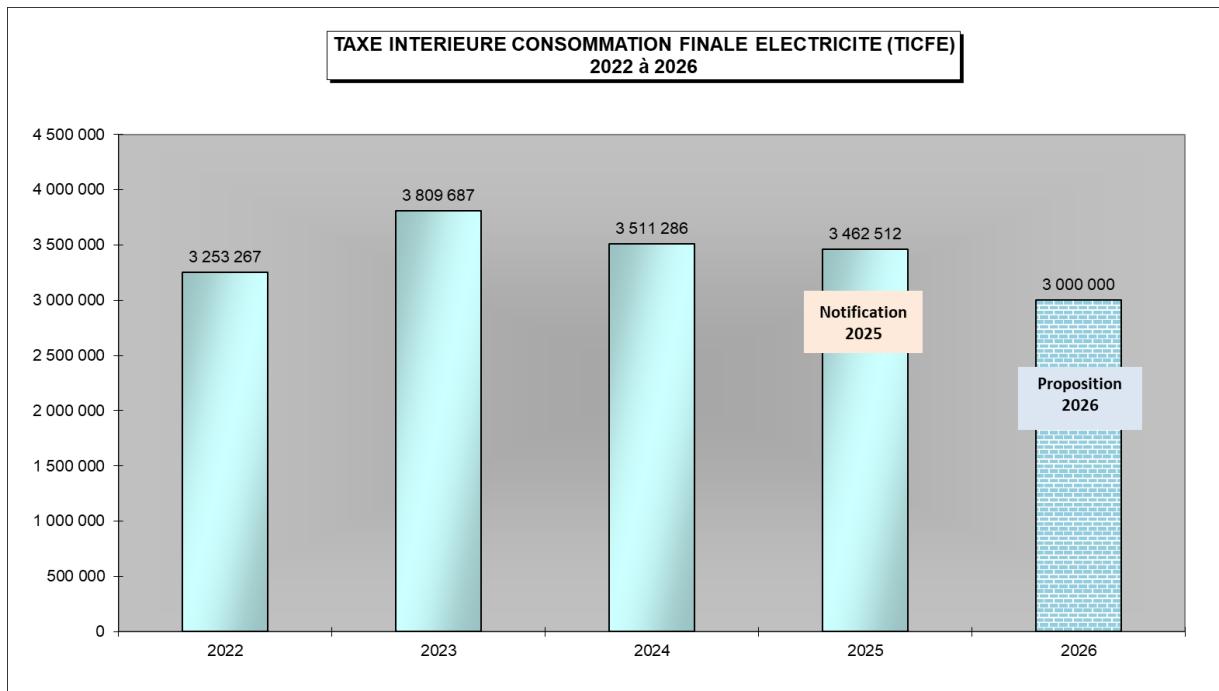
La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Pour mémoire, l'article 54 de la loi de finances 2021 a prévu progressivement l'harmonisation la taxe départementale et communale de 2023 à 2026.

Depuis 2023, la municipalité ne perçoit plus la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mais une taxe intérieure appelée TICFE, versée par l'Etat. Celle-ci a été notifiée à 3,4 M€ pour l'année 2025.

La produit communal TICFE 2026 est calculé par la DGFIP, il varie en fonction des consommations d'électricités consommées entre N-2 et N-3 et de l'inflation. (Pour 2026 ce sera l'évolution de l'IPC entre 2024 et 2025 qui sera appliquée).

La municipalité anticipe une baisse pour 2026,
Par principe de prudence cette taxe est proposée à 3 M€.



3-1-3- Les dotations :

Les dotations composant la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élèvent **en 2025 à 47,7 M€** et représentent 22 % des recettes de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Dotation Forfaitaire (DF)	27 993 370	28 536 326	28 843 750	28 913 008	28 995 988	29 026 341	29 026 000
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	7 670 231	8 032 023	8 428 591	8 827 162	9 514 741	10 196 952	10 200 000
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	4 217 694	4 439 315	4 507 424	4 325 302	4 451 886	4 195 774	4 200 000
SOUS-TOTAL DGF	39 881 295	41 007 664	41 779 765	42 065 472	42 962 615	43 419 067	43 426 000
Compensations TH et TF	8 827 609	1 503 084*	1 774 966*	1 774 220	1 873 352	1 911 915	1 920 000
Compensations TP	0	0	0	0	0	0	0
Sous-Total Dotations de Compensation	8 827 609	1 503 084	1 774 966	1 774 220	1 873 352	1 911 915	1 920 000
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	2 460 941	2 460 941	2 460 941	2 202 941	2 460 941	2 400 000	2 400 000
Total Enveloppe Normée	51 169 845	44 971 689	46 015 672	46 042 633	47 296 908	47 730 982	47 746 000

* transformation de la dotation de compensation TH en coefficient correcteur de suppression de la TH, au chapitre 73 Produit des impositions

La stabilité de la DGF prévue dans Le PLF 2026 est dans les faits une baisse **en € constants** puisque l'inflation n'est pas prise en compte. Or les dotations sont le fruit de suppression de fiscalité ou de transfert de charges instaurés par l'Etat avec des dépenses des collectivités qui ont augmenté.

3-1-4- Les dotations d'Etat et la démographie :

Le décompte de la population locale intervient dans le calcul de la dotation forfaitaire de la DGF. L'INSEE procède par une méthode statistique, alimentée par un échantillonnage annuel.

Sur les 4 dernières années, la hausse cumulée de la population est de 4 470 habitants (+2,51%). Au 1^{er} janvier 2025, la population toulonnaise est de **182 535 habitants**.

En 20 ans, la population toulonnaise compte plus de 15 367 résidents supplémentaires, soit une hausse de 9,19%. Cette évolution favorable permet à la Commune de voir sa DGF progresser annuellement.

3-1-5 Les produits des services et du domaine :

En 2024, les réalisations se sont élevées à 18 M€. En 2025, l'exécution budgétaire devrait atteindre un niveau identique.

Les principaux produits des services sont constitués par les participations des familles pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire (4,8 M€), l'accueil en crèches (2,1 M€), les centres de loisirs (1,5 M€) et l'accès aux équipements sportifs (0,8 M€).

L'occupation du domaine public communal représente une recette de 4,8 M€ dont 1,7 M€ au titre des recettes tirées du stationnement payant (horodateurs) et 0,8 M€ au titre du forfait post-stationnement.

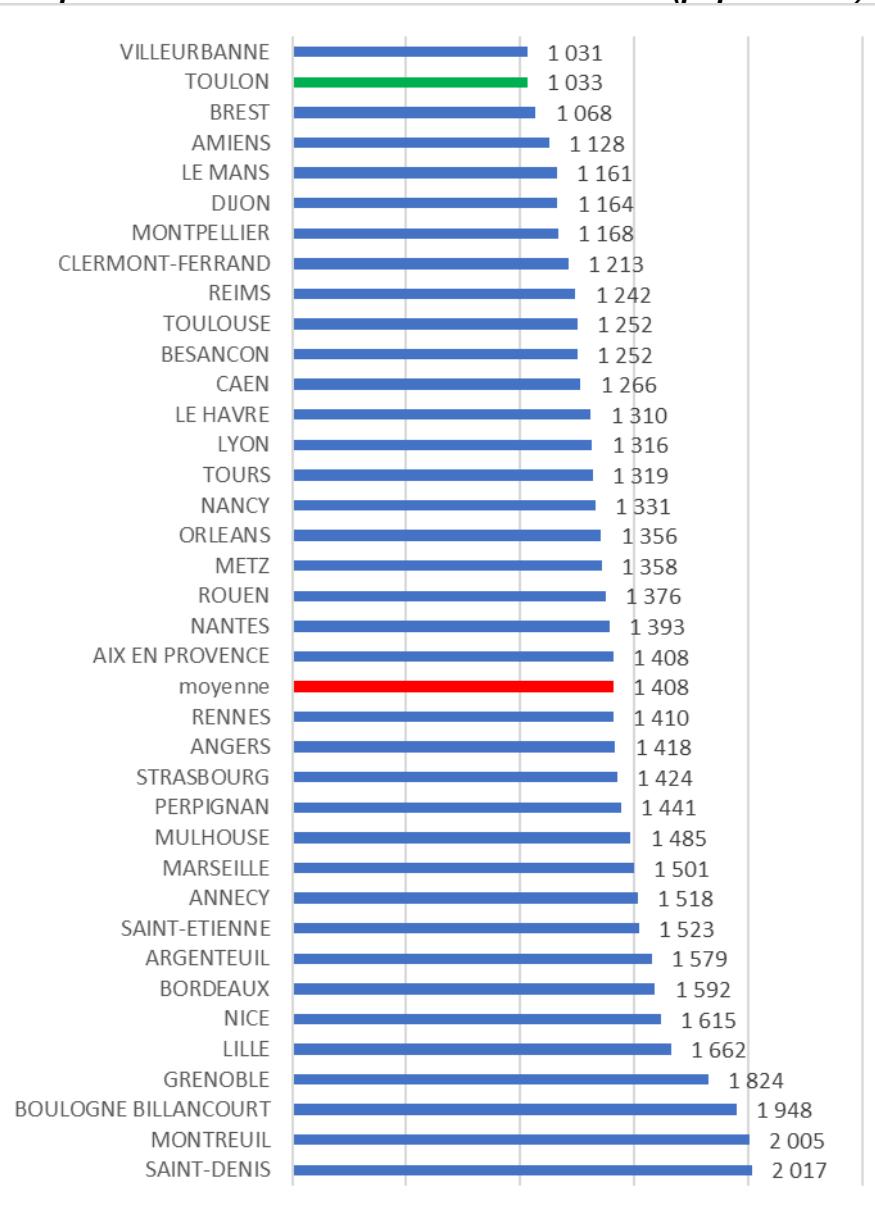
Pour 2025, le niveau de ces produits restera stable, soit un montant prévisionnel de 17,8 M€.

3-2- Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 188,2 M€ contre 177 M€ en 2023, soit +6,3% (+11,2 M€).

Ces dépenses représentaient donc 1033 € par habitant en 2024 contre 975 €/hab. en 2023, un niveau inférieur de 26,7% à la moyenne de la strate (1408 €/hab.). Les dépenses de fonctionnement ont donc été contenues (inflation comprise).

Dépenses réelles de fonctionnement en €/hab. (popu. INSEE)

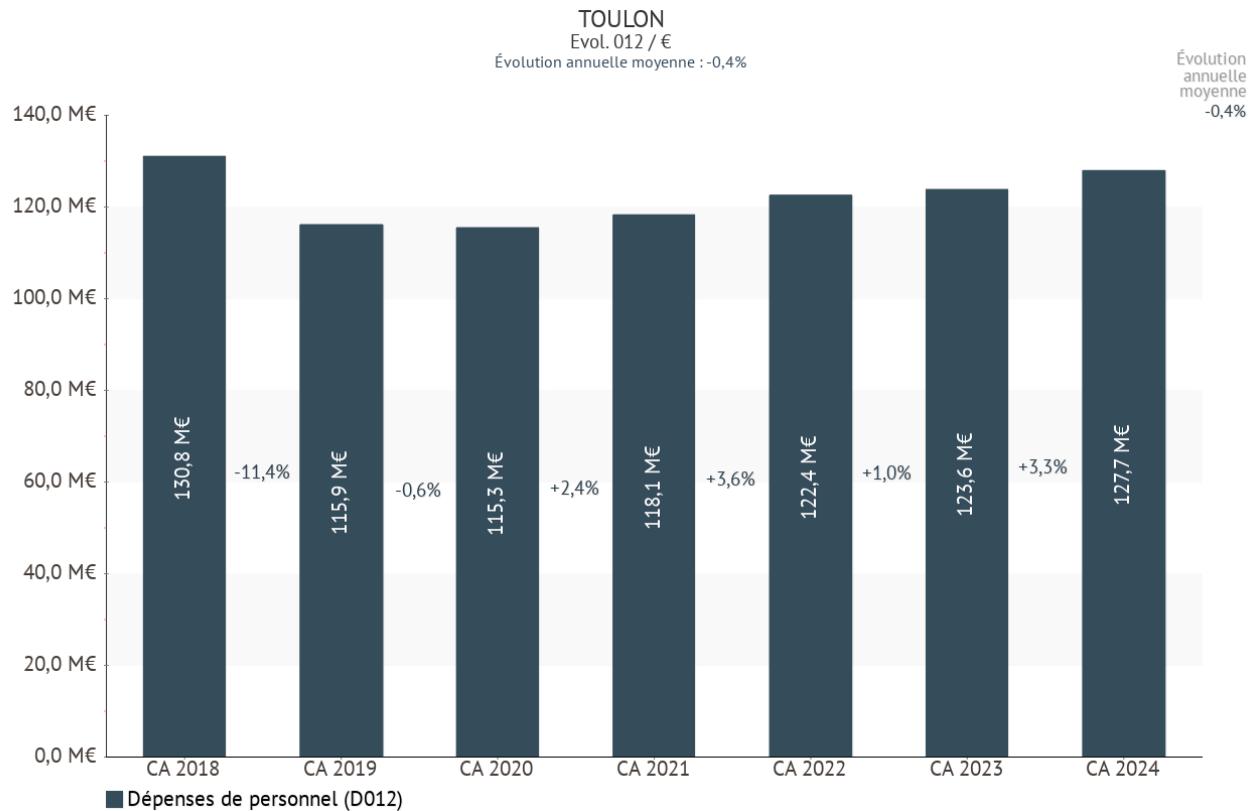


Toulon est donc pour l'exercice 2024 la 2ème ville moins dépensièrre des communes comparables (37 communes sous revue). Source : Localnova – données DGFiP comptes administratifs 2024

Personnel :

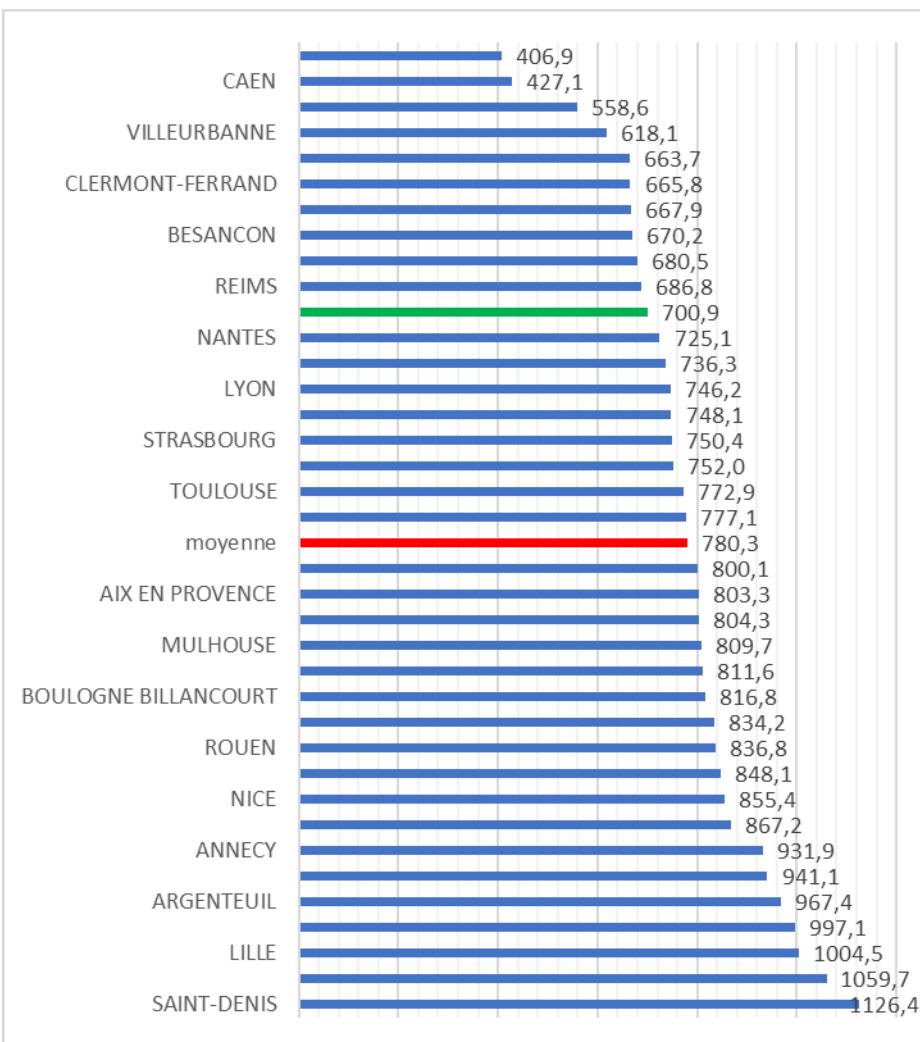
Les dépenses de personnel représentent 127,7 M€, soit 67,9% des dépenses de fonctionnement en 2024 contre un poids de 69,8% en 2023. Les dépenses de personnel n'évoluent que de 3,3%, malgré l'augmentation des cotisations CNRACL, la revalorisation des traitements des agents et le mécanisme de glissement-vieillesse-technicité (GVT). La politique de maîtrise des effectifs (2 423 agents en 2024 contre 2 444 en 2023) se poursuit.

Variation des dépenses de personnel sur 2018-2024 en millions d'€



La masse salariale a représenté en 2024 une dépense par habitant de 701 €.

Dépenses de personnels en €/hab. (popu. INSEE)



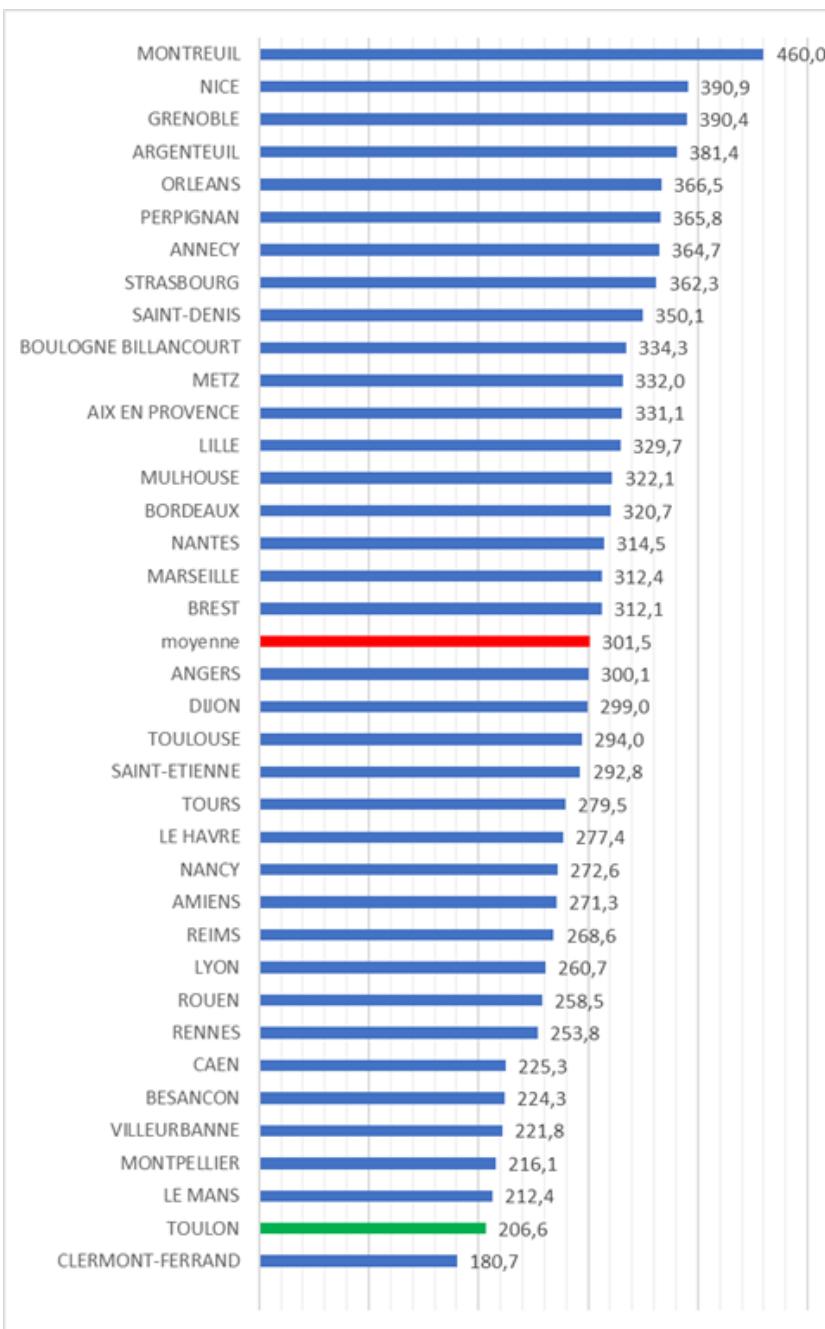
Source : Localnova – données DGFiP comptes administratifs 2024

Si l'on compare avec les 37 autres communes comprises dans la même strate, les dépenses de personnel de 2024 sont 10,2% en dessous de la moyenne calculée à 780,3 €/hab.

Charges courantes – Achats :

La Ville de Toulon a consacré 207€ par habitant en 2024 sur le poste des achats contre une moyenne de la strate de 302 € et se place ainsi comme la deuxième ville de la strate ayant les dépenses par habitant les plus faibles sur ce poste.

Achats en €/hab. (popu. INSEE)



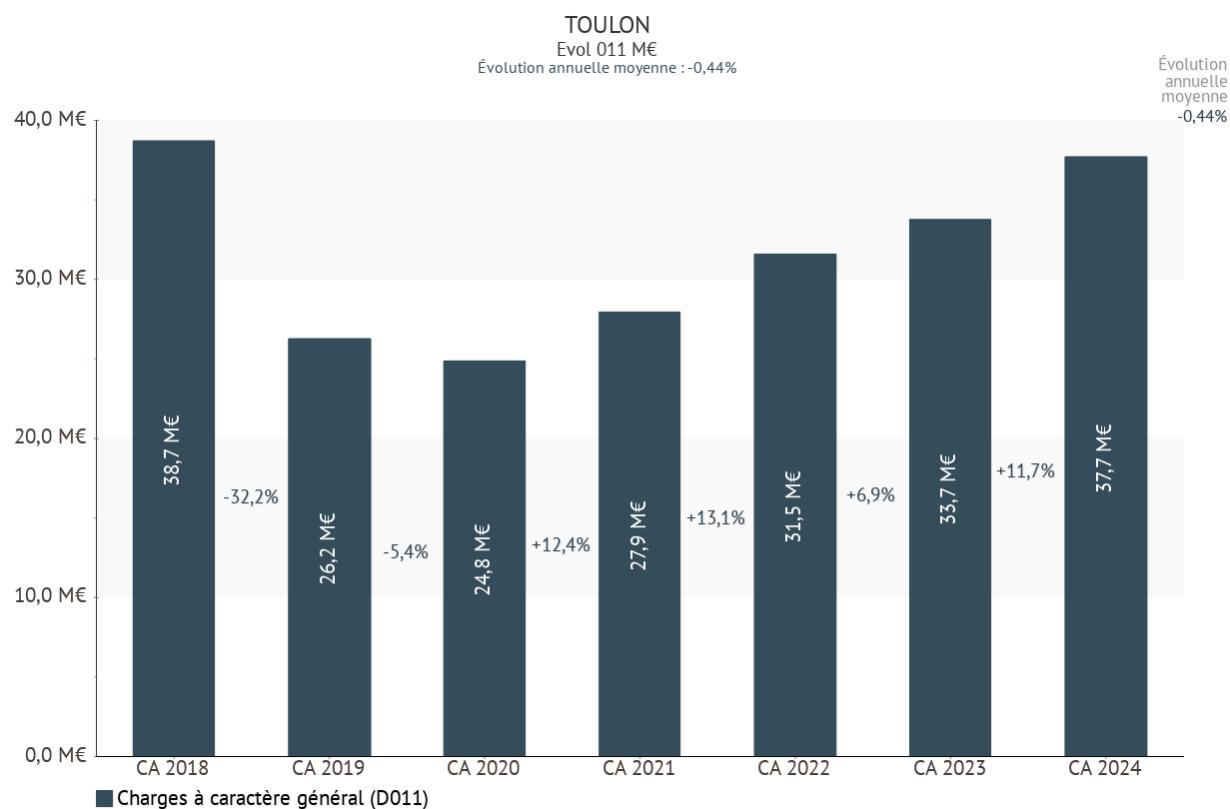
Source : Localnova – données DGFiP comptes administratifs 2024

La hausse constatée en 2024 des achats généraux résulte du maintien d'une inflation des prix supérieure à 3% affectant toutes les catégories de charges, et en particulier les énergies.

Une partie de l'inflation de l'année 2023 a eu une incidence haussière en 2024 : de par les mécanismes de révision de prix dans les contrats de fournitures et de services passés par la commune, l'inflation se diffuse avec un décalage pouvant aller jusqu'à une année.

Il est à noter la tenue d'évènements nouveaux, notamment en collaboration avec la SPL Toulon Métropole Évènements Congrès : relais de la flamme olympique, festival « Son by Toulon ».

Variation des achats courants sur 2014 – 2023 en millions d'€



Ces dépenses devraient progresser en 2025 du fait de l'inflation générale des prix, des révisions de prix des contrats, et des dépenses évènementielles (notamment le soutien à l'exploitation de la salle de spectacles Zénith).

Pour 2026, des efforts de gestion seront nécessaires pour limiter la diminution de notre épargne compte tenu du potentiel prélèvement DILICO sur nos recettes fiscales et de l'augmentation de la cotisation CNRACL. Les charges à caractère général resteront encore affectées par l'inflation, principalement du fait des réévaluations des prix contractualisés (marchés publics).

Atténuation de produits :

Les atténuations de produits comprennent le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 (dite SRU) et l'attribution de compensation au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM).

Sur 2024 le prélèvement SRU s'est élevé à 3,1 M€ pour 3 M€ en 2025. Au budget primitif 2026, la somme de 3,1 M€ est prévue.

L'attribution de compensation (AC) correspond depuis l'exercice 2021 à un versement au profit de MTPM (compensation négative). En 2024, elle s'est maintenue à un montant de 2,7 M€ et approchera 3,7 M€ pour l'exercice 2025. La proposition de crédits pour l'AC est évaluée à 4,8 M€ sur le budget 2026 (Cf point 2-1 du présent document).

Le prélèvement prévisionnel pour contribuer au redressement des finances publiques est estimé et inscrit pour 0,8 M€

Autres charges de gestion courante – Subventions :

Pour les subventions, le choix a été fait de maintenir le montant des aides accordées à nos partenaires.

La prévision 2025 a été maintenue au niveau de la prévision 2024.

Le budget primitif 2026 sera également construit avec une stabilité des subventions aux associations. L'objectif demeure le maintien des partenariats mis en place avec les structures associatives qui assurent une mission essentielle auprès de la population en termes de proximité et de cohésion sociale.

Le tableau ci-après illustre la masse des concours financiers et leur répartition dans le domaine des subventions versées.

Subventions versées (en M d'€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 65	15,2	15,3	15,3	15,0	14,8	14,2	15,6	14,7	14,5	15,4
Dont CCAS et Caisse des écoles	4,4	4,6	4,7	4,7	4,6	4,7	4,7	4,6	5	5,4
Dont associations	6,2	6,3	6,7	6,4	6,5	6	6,2	5,4	5,4	5,8
Dont contributions obligatoires	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Budget annexe transport	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	s.o.*

Pour mémoire : les subventions à l'association COF ont pris fin en 2022. Les manifestations ont pour partie été commandées par la Ville sous la forme de prestations de services à la SPL Toulon métropole évènements et congrès.

*Le budget annexe des transports a été clôturé à l'issue de l'exercice 2023 (délibération n°2023/535/S du 24 nov. 2023).

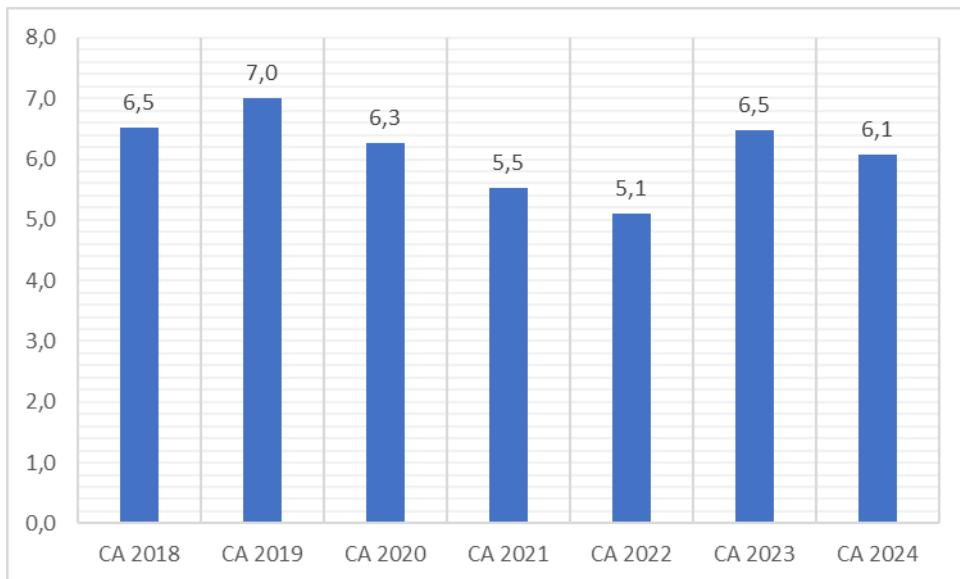
Il est à noter une augmentation à 15,4 M€ (+5,9 %) en 2024. Elle a découlé d'un renforcement (+420 k€) du soutien au CCAS et du soutien aux associations des secteur social, éducatif et culturel (+300 k€).

Entre 2022 et 2024, la Ville a majoré son soutien au CCAS pour 1 M€ soit + 25 %.

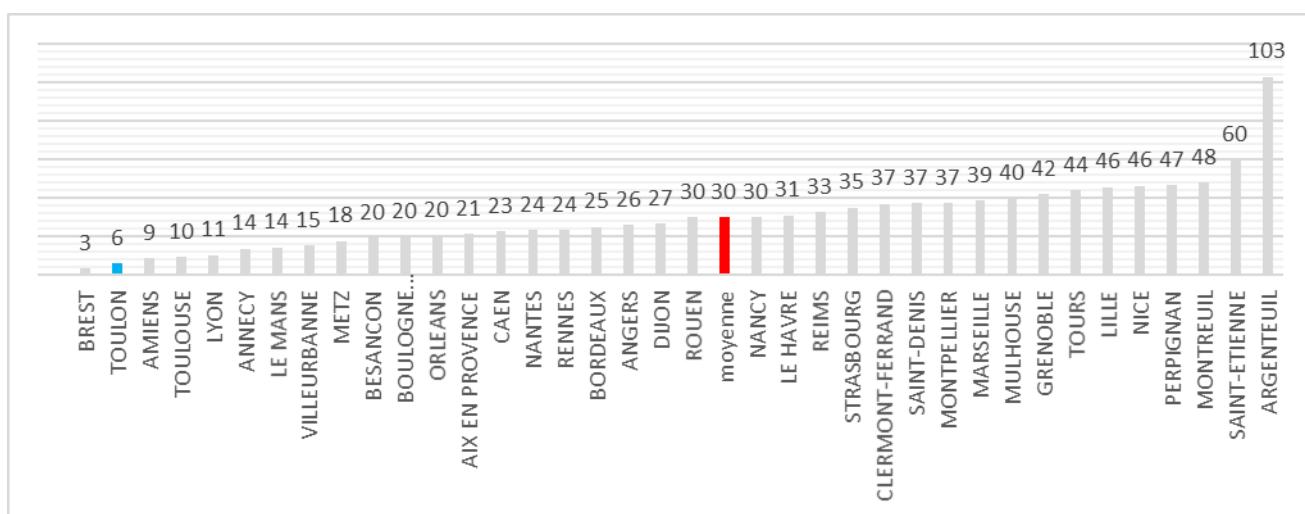
Charges financières :

Les frais financiers se sont portés en 2024 à 1,1 M€. La part des frais financiers représente 0,6 % des dépenses totales, soit 6,1 €/hab.

Évolution des frais financiers de la Ville en €/hbts



Toulon figure parmi les villes de même strate démographique affichant les frais financiers les plus bas, avec un niveau près de 5 fois inférieur à la moyenne des villes comparables (30 € par habitant en moyenne).



Pour 2025 et pour la prévision 2026, les frais financiers devraient représenter sensiblement les mêmes proportions.

4- Structure et évolution des dépenses de personnel.

Premier poste de dépense de la Ville, les charges de personnel se sont élevées à 127,7 M€ en 2024 soit une augmentation de 3% par rapport à 2023.

Ceci s'explique en partie par :

- la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice de 1.5%
- la refonte des grilles de bas salaires au 01/07/23
- l'augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories
- L'augmentation de + 5 points au 1er janvier 2024, toutes catégories confondues ; 1 300 000 €

- L'augmentation de +1 point de la cotisation CNRACL : 500 000 €
- Le contrat adhésion révocable Chômage : 400 000 € de cotisation URSSAF ;
- Le recrutement de 5 policiers municipaux en janvier 2024 ; 250 000 €
- La prise en compte des élections européennes en juin 2024 et des élections législatives juin/juillet 2024 (environ 400 000 €)
- la mise en œuvre de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat au 1er juin 2024
- la mise en œuvre du régime indemnitaire au 1er octobre 2024

Malgré tout la Collectivité poursuit son effort de maîtrise de ses effectifs notamment par la refonte de la procédure de recrutement et de mobilité.

4-1- Structure des effectifs

Tableau 1 : évolution des effectifs permanents entre 2015 et 2025.

Statut	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Titulaires	2963	2934	2899	2884	2476	2483	2453	2429	2393	2368	2318
Non titulaires	114	123	127	136	124	132	50	45	51	55	59
Total permanents	3077	3057	3026	3020	2600	2615	2503	2474	2444	2423	2377

*au 28 juillet 2025

Tableau 2 : répartition hommes/femmes sur les effectifs permanents et non permanents (années 2015, à 2025) :

Statut	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Titulaires</i>									
Hommes	1070	1001	679	674	676	658	647	636	614
Femmes	1893	1882	1797	1809	1777	1771	1746	1732	1704
<i>Non titulaires</i>									
Hommes	21	33	27	18	17	13	16	19	21
Femmes	93	110	97	114	33	32	35	36	38
Total emplois permanents	3077	3026	2600	2615	2503	2474	2444	2423	2377
<i>Agents sur emplois non permanents</i>									
Hommes	248	215	141	121	149	127	123	127	209
Femmes	1234	798	656	584	677	614	603	593	778
Total	4559	4039	3391	3320	3329	3215	3170	3143	3364

*au 28/07/2025

Il est à noter pour l'année 2025 une légère hausse des effectifs non-titulaires non-permanents (tableau 2), qui peut s'expliquer notamment par la volatilité des personnels vacataires.

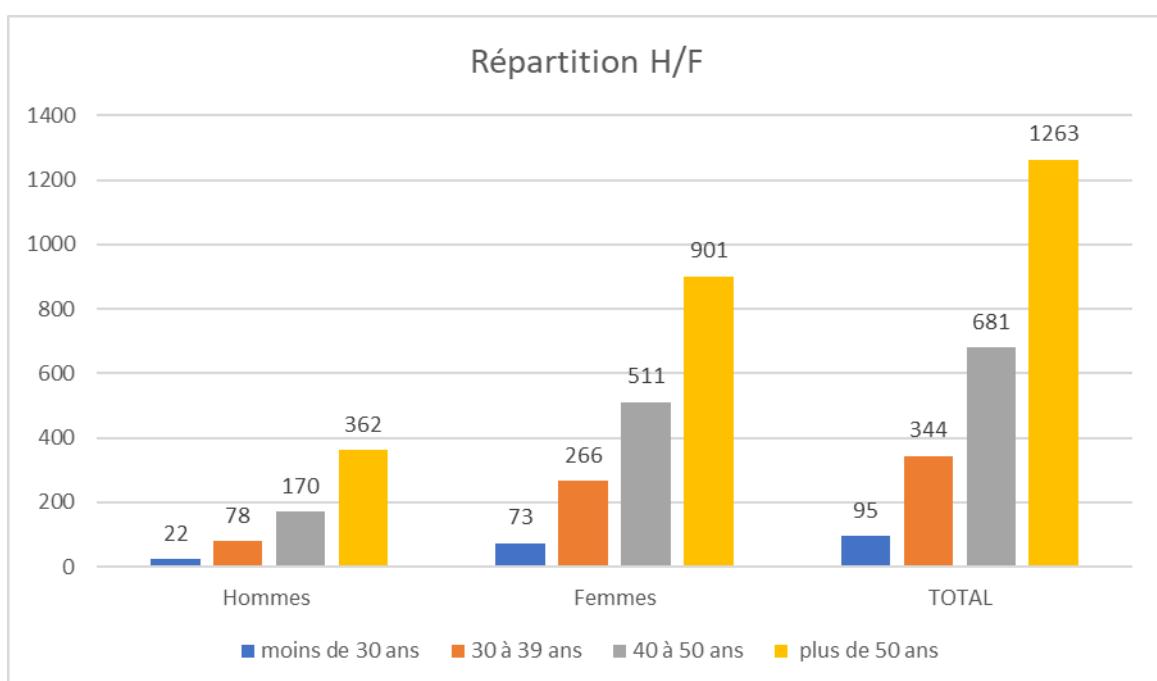
La proportion de femmes au sein des effectifs de la collectivité s'élève à 73.28% en 2025. Ce taux est largement supérieur à celui de la moyenne nationale (61% dans la FPT¹) et s'explique d'une part par la gestion de l'entretien et de la cuisine dans les écoles avec essentiellement du personnel féminin et d'autre part par le taux de féminisation dans les filières sociales et médico-sociales.

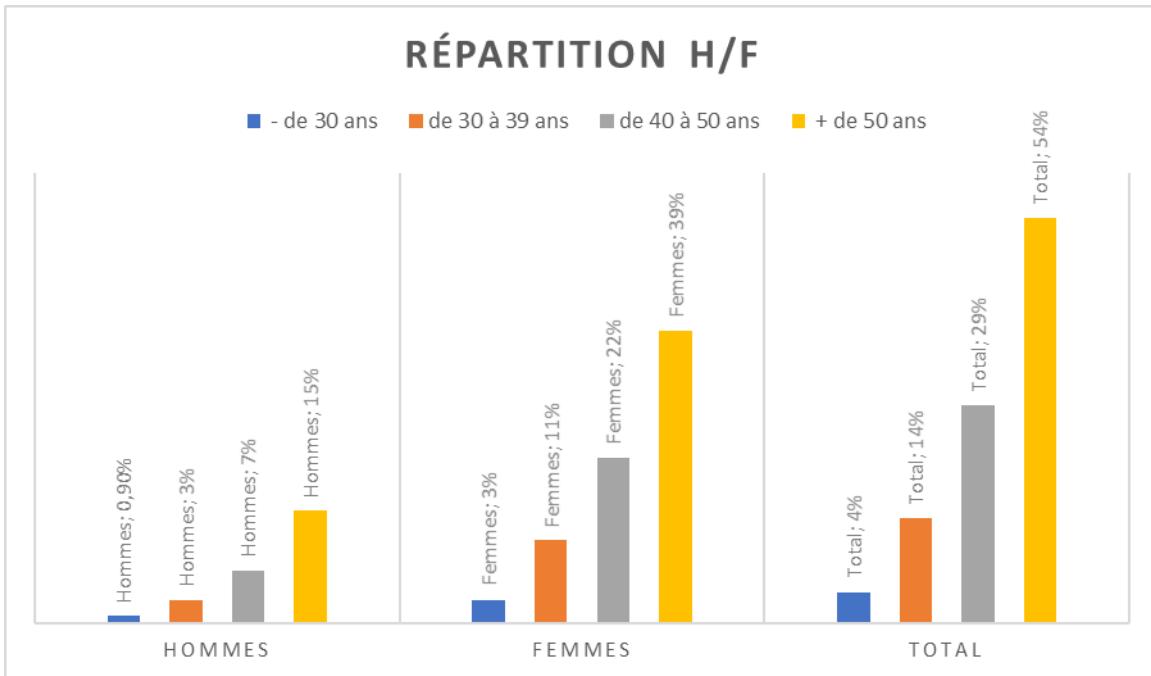
Répartition par sexe

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Hommes	706	692	693	671	663	655	635
Femmes	1894	1923	1810	1803	1781	1768	1742
Total	2600	2615	2503	2474	2444	2423	2377

*au 28/07/2025

Pyramide des âges des agents sur emplois permanents*





au 28/07/2025

Age moyen Ville de Toulon (au 28/07/25)

femmes : 49 ans hommes : 50 ans

Au niveau national, dans la FPT: l'âge moyen dans la fonction publique est de 44 ans et 46 ans pour la fonction publique Territoriale Source: Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2024)

En 2024 et 2025, la tranche d'âge la plus représentée est celle des plus de 50 ans suivie par celle des 40 à 50 ans.

4-2- Dépenses de personnel

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
6216	Personnel affecté par le GFP de rattache	222 354,70	251 695,86	1 343 353,29	1 166 587,92	1 372 999,22	1 000 000,00	1 588 070,60	1 261 962,35
6218	Autre personnel extérieur	4 095 454,28	3 639 373,43	3 661 074,21	3 616 687,55	4 445 422,05	4 457 622,20	4 659 777,11	4 666 881,29
6331	Versement de transport	1 237 069,95	1 225 405,15	1 079 629,28	1 077 093,87	1 097 377,45	1 143 181,24	1 152 818,06	1 180 516,77
6332	Cotisation versée au F.N.A.L.	353 720,99	350 547,44	308 498,69	308 006,71	313 537,58	326 635,26	329 378,25	337 270,36
6336	Cotisation au centre national et aux ce	635 318,94	629 424,89	556 279,07	459 445,69	563 863,74	619 723,48	703 404,09	732 453,17
64111	Rémunération principale	62 330 895,32	62 404 383,25	54 164 562,02	53 732 617,17	54 178 450,42	55 689 047,45	56 340 781,68	57 592 057,15
64112	NBI, supplément familial de traitement	3 587 004,75	3 577 245,65	3 154 832,58	3 141 390,41	3 151 633,83	3 182 964,76	2 105 121,74	2 272 634,05
64113	NBI							1 130 504,21	1 077 440,12
64118	Autres indemnités	17 195 185,03	17 092 640,58	14 635 908,03	14 482 262,85	14 584 534,02	15 081 798,99	14 494 616,57	16 197 262,17
64131	Rémunérations	6 432 318,91	6 091 226,94	6 081 557,98	5 101 883,83	5 264 116,00	6 446 959,76	6 081 198,71	6 181 290,21
64138	Autres indemnités				890 264,85	1 067 310,93	1 271 771,73	1 158 892,03	1 306 040,65

64168	Autres emplois d'insertion	9 621,95								
6415	Congés payés							59 440,37		
6417	Rémunération des apprentis	110 783,27	109 200,82	88 708,22	109 828,81	69 167,18	146 051,12	378 218,33	592 627,13	
6451	Cotisation à l'U.R.S.S.A.F.	13 169 010,39	11 926 613,98	10 626 047,08	10 623 806,93	10 993 887,76	11 599 559,48	11 576 624,84	11 326 008,22	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 760 757,82	20 815 924,11	17 960 893,84	18 112 527,09	18 115 224,44	18 545 553,35	18 804 328,84	19 838 867,48	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 816,40	15 667,56	67 250,45	18 793,36	8 638,12				
6456	Versement au F.N.C. du SFT	300 000,00	300 000,00		205 685,00	198 279,00	300 000,00	241 867,00	312 600,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux							60 913,91	118 000,40	
64731	Allocations de chômage versées direct	1 014 896,99	993 702,99	959 973,92	800 459,49	779 555,05	577 161,09	485 734,98	415 040,93	
6475	Médecine du travail	251 063,69	281 023,25	284 429,44	174 463,51	243 273,64	139,75	558 066,88	448 089,20	
6478	Autres charges sociales diverses							161 445,36	26 401,16	
6488	Autres charges	1 157 918,07	1 137 729,37	963 712,27	815 869,57	1 008 505,89	1 136 165,27	1 443 537,44	1 433 521,20	
Total Masse salariale		132 891 191,45	130 841 805,27	115 936 710,37	114 837 674,61	117 455 776,32	121 524 334,93	123 514 741,00	127 316 964,01	

Le tableau suivant détaille les évolutions de 2017 à 2024 des dépenses de personnel par article budgétaire :

La masse salariale 2025 (en réalisé) devrait s'élever à 132 M€ soit une hausse d'environ 5 M€ par rapport à 2024. Il convient de préciser que sans augmenter les effectifs, la masse salariale progresse d'environ 1,5 % chaque année. Toutefois, il est à noter que cette augmentation s'explique également par :

- Revalorisation du RI police (300 000 €)
- Recrutement de 10 policiers municipaux supplémentaires (400 000 €)
- Augmentation du taux CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier 2025 (1,8M€)
- Revalorisation de l'IFSE au 1^{er} octobre 2024 : paiement en année pleine (1,8 M€)
- Augmentation 1 point URSSAF (1M€)

4-3 Les heures supplémentaires

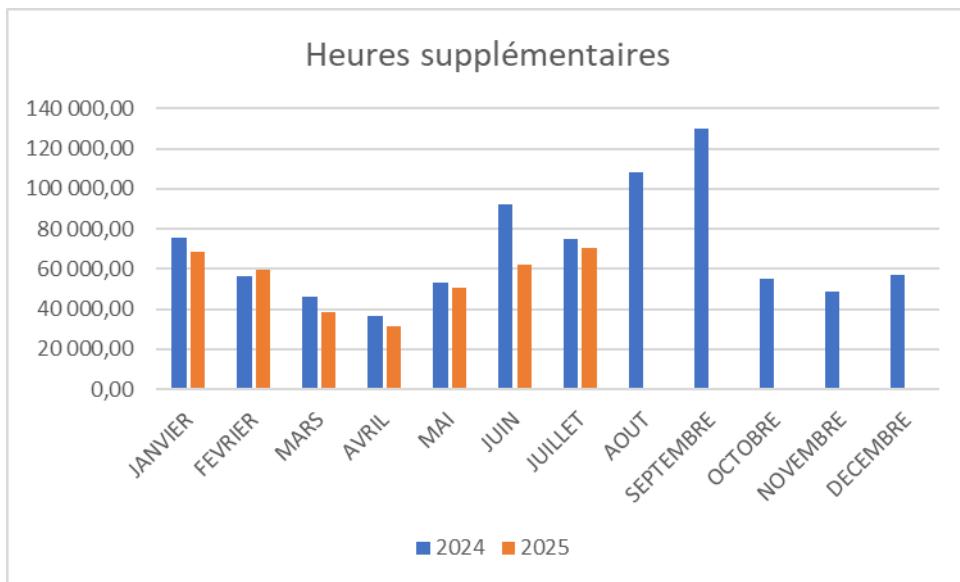
Un effort de rationalisation a été réalisé sur les heures supplémentaires depuis 2013. Le budget consacré aux heures supplémentaires est en constante diminution depuis 2013. (L'augmentation sur 2021 est due à la baisse exceptionnelle de 2020 liée au confinement)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Heures supplém entaires	1 920 386 €	1 742 484€	1 503 217 €	1 192 659 €	913 911 €	757 879 €	876 501 €	862 268 €	746 477 €	833 008 €	825 460 €
Evolutio n en volume	-268 631 €	-177 902 €	-239 267€	-310 558 €	-278 748 €	-156 031€	+118 621€	-14 232,71 €	-115 791 €	+ 86 531 €	-7 548 €
Evolutio n en %	-12,27 %	-9,26 %	-13,73%	-20,66%	-23,37%	-17,07%	+15,65%	-1,62%	-13,42%	+11,6 %	-0,9 %

* données à jour au 31 juillet 2025

En 2024, les heures supplémentaires ont été en augmentation en raison de l'organisation

du passage de la flamme olympique et des cérémonies du Débarquement. En 2026, il conviendra de poursuivre la baisse amorcée en 2025.



4-4-La durée effective du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et à la suite de la délibération n°2021/86/S, la Ville de Toulon a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures. Le nombre total de jours de congés annuels sur l'année a été fixé à 5 fois les obligations hebdomadaires de service (soit 25 jours annuels pour un agent travaillant sur 5 jours par semaine au lieu de 27 précédemment).

Des dérogations aux 1607 heures ont été autorisées dans le respect de la loi pour les agents soumis à des sujétions spécifiques comme le travail de nuit, de dimanche, annualisé ou qui effectuent des travaux pénibles ou dangereux. Les missions concernées sont citées en annexe de la délibération.

Par ailleurs, la majorité des agents sur emplois permanents travaillent à temps plein (92.93%) et 6.60% des agents travaillent à temps partiel. Seuls 0,46% des agents de la Ville occupent un emploi à temps non complet.

Le temps de travail des agents sur emploi permanents

Durée du travail	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Temps plein	2353	2376	2281	2304	2264	2240	2209
Temps partiel	240	227	214	161	158	162	157
Temps non complet	7	12	8	9	12	11	11

*au 28/07/2025

4-5-Evolution des effectifs et des dépenses (2025-2026)

Pour 2026, le montant de la masse salariale devrait s'élever à 140 M€ d'euros soit une progression d'environ 5 millions d'euros par rapport à l'année 2025 (budget primitif) en intégrant notamment les éléments suivants :

- L'augmentation de 2 points du taux de cotisation CNRACL (1,2 M€)
- L'effet du Glissement Vieillesse Technicité et campagne d'avancements de grade (2 M€)
- Augmentation de la participation employeur sur la partie complémentaire santé de 13 à 15 € (0,13M€)
- 20 postes supplémentaires répartis sur la Police Municipale, l'accueil Petite enfance et le nouvel équipement de la Beaucaire (1 M€)
- La prise en compte des élections municipales en mars 2026 (environ 0,25 M€)

Les objectifs de développement des compétences, de mobilité interne, d'accueil systématique d'agents reclassés dans les directions et de mutualisation de certains postes entre les directions d'une même DGA demeurent des axes de travail privilégiés afin de réduire les coûts. En effet, compte-tenu des contraintes budgétaires qui sont imposées aux collectivités territoriales, seule une réduction des effectifs permettra de stabiliser la masse salariale.

4-6 Avantages en nature : logements, véhicules, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

La délibération n°2022/276/S du 23 décembre 2022 portant sur l'attribution d'avantages en nature à la Ville de Toulon a actualisé les données, afin de tenir compte des évolutions nominatives, conformément à la réglementation.

L'attribution des outils relevant des NTIC est gérée par la direction des ressources numériques mutualisées (DRNM).

La direction logistique, gestionnaire du parc auto assure le pilotage et la coordination de la flotte de véhicules de fonction et de service. Conformément au règlement intérieur des véhicules municipaux présenté au comité technique du 18 avril 2018 tous les véhicules exclusivement utilisés pour des déplacements professionnels ne sont pas assimilés à un avantage en nature et ne sont donc pas soumis à cotisations sociales.

La ville attribue également des logements de fonction. La délibération n° 2021/120/S du 27 mai 2021 fixe la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction. Un règlement intérieur en date du 23 mai 2018 reprend les conditions d'occupation de ces logements.

4-7-La gestion prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

La Collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec un objectif de maîtrise des effectifs. C'est ainsi que plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- Création d'un répertoire des fiches de poste

- Mise en place d'une cartographie des métiers
- Recensement des diplômes
- Elaboration d'un plan de formation pluriannuel révisable chaque année
- Mise en place d'une procédure d'arbitrage des mouvements de personnel et refonte des procédures de mobilité et de recrutement
- Affectation de postes réservés aux agents en situation de repositionnement médical ou reclassement.

5 – Les dépenses d’investissement

La section d’investissement regroupe les dépenses d’équipements (études, achats, travaux, constructions, subventions d’investissement versées) et celles qualifiées de financières (remboursement de la dette).

Les dépenses réelles d’investissement (hors remboursement d'emprunt) réalisées **en 2024** s’élèvent à 44 M€. Les dépenses d’équipement (chapitres 20 à 23) représentent 41 M€. Le taux de réalisation des dépenses réelles d’équipement (hors subventions d’équipement versées - chap. 204) est de 40,3 %.

Sur la période 2014 à 2024 les dépenses d’équipement réalisées s’élèvent à **496 M€**, soit 50 M€ par an en moyenne.

Toulon pilote ses opérations pluriannuelles d’investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui élève sa capacité d’engagement d’opération d’investissement à hauteur de ses autorisations de programme votées.

Les travaux réalisés sur l’année (chapitres 21 et 23) s’élèvent à 24,3 M€, ils concernent notamment :

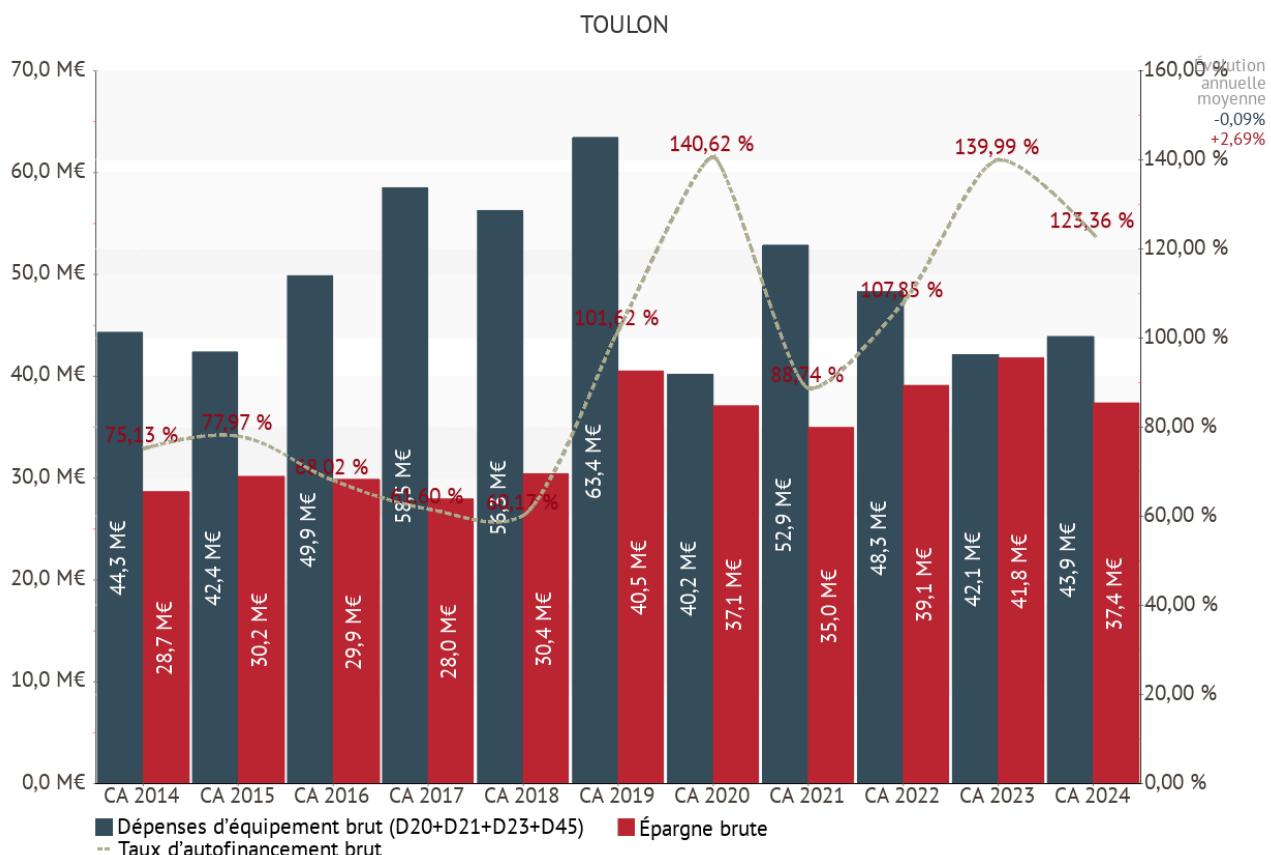
- les écoles maternelles et élémentaires à hauteur de 5,7 M€ dont le programme Oasis de végétalisation des cours d’écoles (1,3 M€), la rénovation de l’école Saint Roch (617 k€), l’école élémentaire du Pont du Las (355 k€), le renouvellement du mobilier des cuisines (522 k€), l’acquisition de vaisselle biosourcée (105 k€),
- les bâtiments sportifs à hauteur de 3,2 M€, notamment la rénovation du Club House et des locaux associatifs du stade Fernandez (715 k€), la réfection du stade des Lices (596 k€), la réalisation du projet Sport-Santé (429 k€), les éclairages et les zones dégagements du stade Mayol (319 k€), la réfection des sols sportifs des gymnases Roseraie, Ste Musse, Lices, Pin d’Alep (287 k€),
- les bâtiments administratifs pour 3,1 M€, notamment l’Hôtel de ville (563 k€), l’actualisation des équipements de sécurité incendie tout bâtiment (222 k€),
- les crèches à hauteur de 1,3 M€, dont la rénovation de la Halte-Garderie de la Mer (1,1 M€),
- l’extension du réseau de vidéo-protection pour 1 M€,
- l’aménagement, réfection, mise en sécurité et travaux divers dans les deux cimetières communaux (778 k€),
- les parcs et jardins à hauteur de 420 k€, dont la réfection du Parc du Pré Sandin (271 k€),
- l’adaptation aux personnes à mobilité réduite tous bâtiments confondus (371 k€),
- le grand entretien/réparation de la salle de spectacle Zénith Oméga (309 k€),
- les opérations de rénovation de la Tour Royale (229 k€).

1,6 M€ concernent la mise en œuvre de la concession d'aménagement sur le renouvellement urbain du centre ancien, conclue avec Var aménagement développement, pour le compte de la métropole (chapitre 45).

Au titre de la compétence communale de résorption des immeubles menaçant ruines, il est à noter la prise en charge, en substitution, des travaux de sécurisation à hauteur de 0,7 M€ (0,9 M€ en 2023). Ces dépenses sont refacturées aux propriétaires concernés.

En 2024, les finances communales sont à nouveau caractérisées par un fort taux d'autofinancement.

Le taux d'autofinancement ressort à 95 % en moyenne sur la période 2014-2024 (hors exercice 2020).



Les investissements majeurs de 2025 sont les suivants :

- rénovation de l'École élémentaire St Roch,
- végétalisation des cours d'écoles,
- travaux d'amélioration et grosses réparations dans les écoles,
- rénovation de la crèche multi-accueil Lamalgue,
- travaux dans les centres de loisirs, notamment le centre « ex - Le Satyns »,
- rénovation éclairage et écrans géants du stade Mayol,
- investissement sur les réseaux numériques, développement des applications, projet datacenter,

- renouvellement de licences et d'équipements divers,
- amélioration et grosses réparations du poste de police Brunetièvre,
 - sécurisation des roches du Mont Faron,
 - soutien à la concession d'aménagement du Centre ancien,
 - sécurisation des immeubles menaçant ruines.

L'exercice 2026 prévoira notamment les opérations suivantes :

- La création d'une nouvelle base nautique (phase études avec la désignation du maître d'œuvre fin 2025)
- La poursuite du programme de végétalisation des cours d'école
- La construction de la médiathèque Marnata (fin de la phase étude et lancement travaux)
- Le programme de mise aux normes PMR des immeubles communaux recevant du public
- La réhabilitation de la cathédrale de la Seds (désignation du maître d'œuvre en 2024)
- La poursuite du programme de réfection des sols sportifs des gymnases
- Les travaux d'aménagement et de réhabilitation du centre ancien dans le cadre de la concession avec VAD (secteur Garibaldi Cordouan)
- La poursuite des travaux de sécurisation des falaises du mont Faron

6- Stratégie financière pluriannuelle

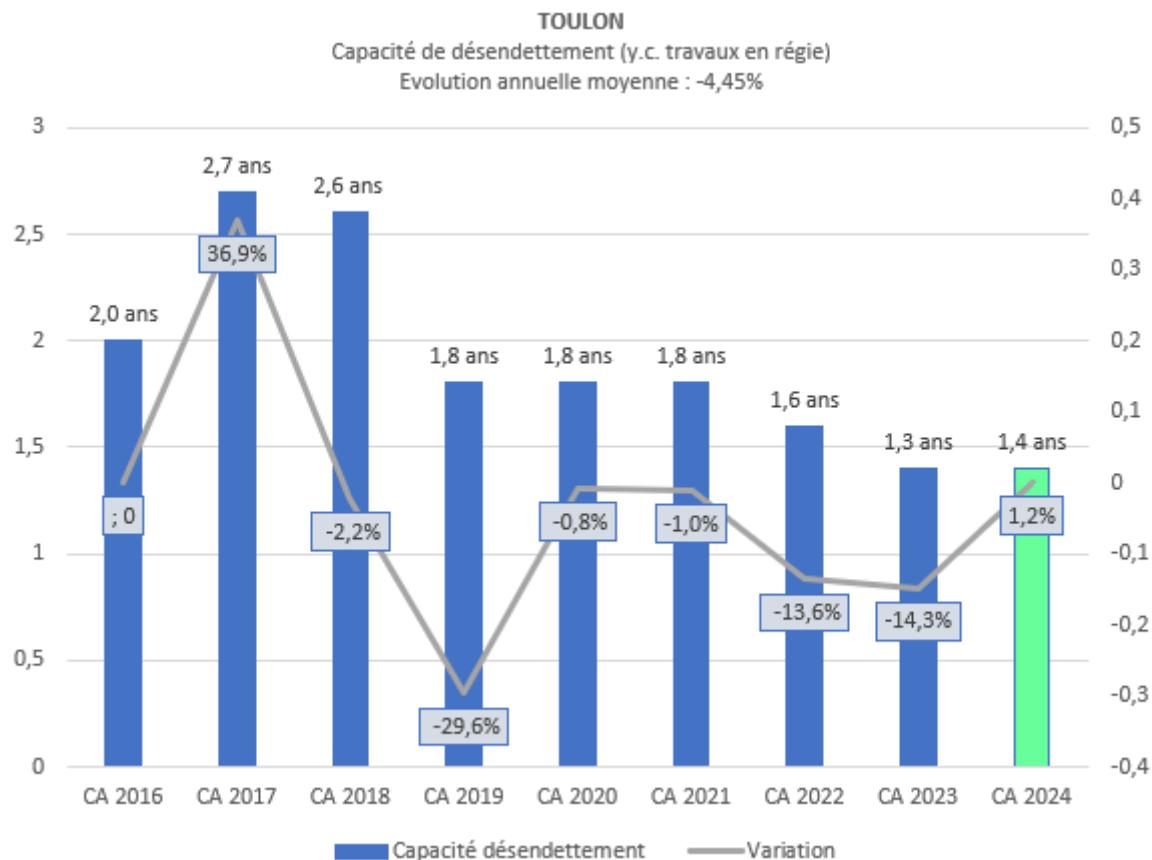
Les repères utilisés pour la stratégie financière de la Ville restent identiques : la capacité de désendettement et l'effort d'épargne.

La solvabilité est mesurée par la capacité de désendettement, indicateur exprimé en années qui rapporte l'encours de la dette détenue par la collectivité considérée à l'épargne brute – celle-ci constituant sa principale source de remboursement.

Le seuil critique généralement admis pour une ville s'établit à 12 ans.

La moyenne des villes de la strate s'établissait à 6,3 ans en 2024 (6,1 en 2023).

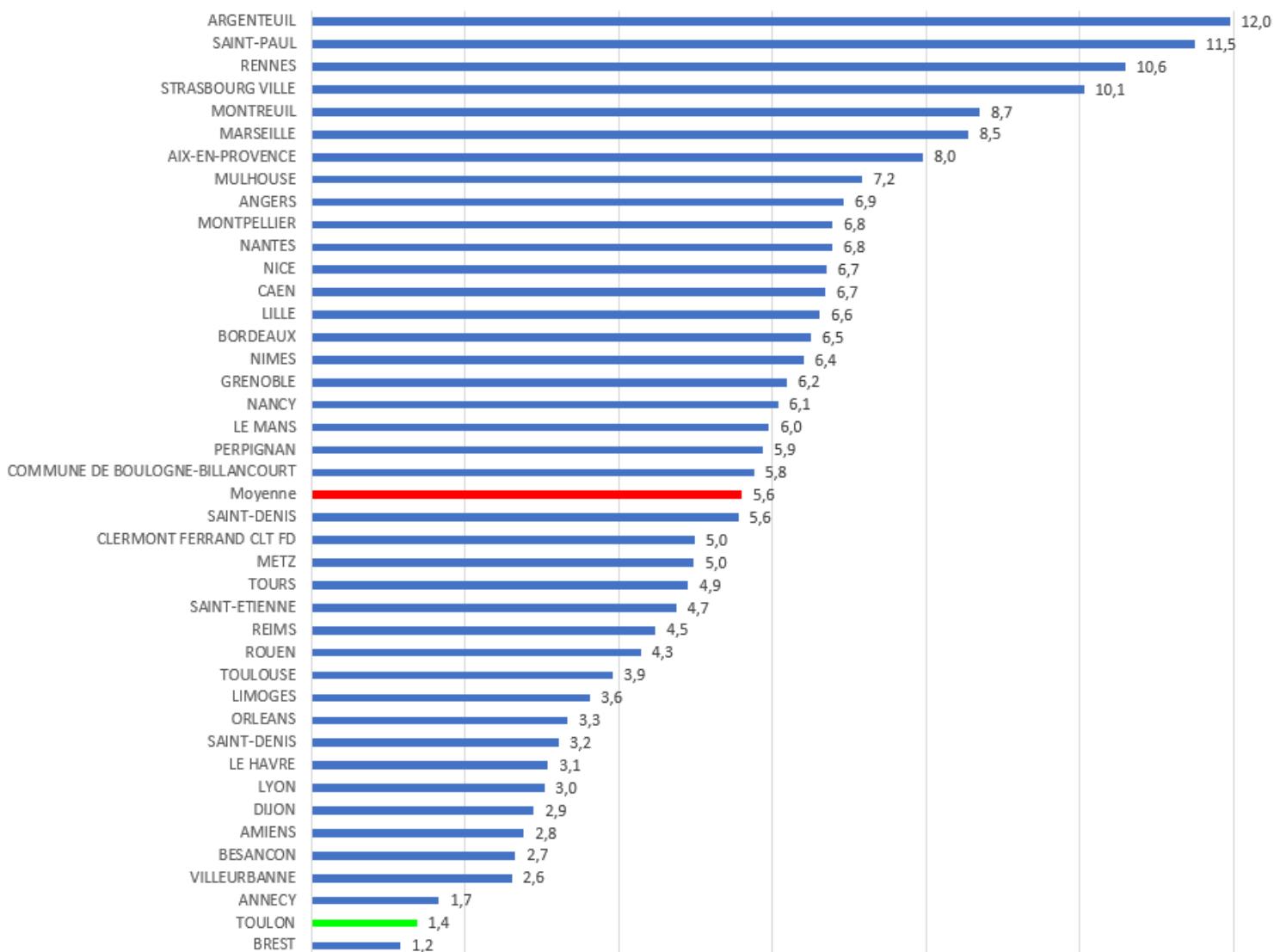
Pour la Ville le ratio de solvabilité s'établit à 1,4 ans au 31 décembre 2024, soit un niveau largement en deçà de la moyenne des villes comparables et inférieur de **78%** à la moyenne de la strate.



Cette situation financière conforte la Ville dans son maintien d'une politique d'investissement ambitieuse sur les années à venir.

Le faible niveau d'endettement place Toulon au rang de la 2^{ème} ville les moins endettées de la strate de 100 000 habitants et plus.

Capacité de désendettement en année



Notre stratégie financière pluriannuelle est basée sur un objectif maximal de capacité de désendettement de **7 années**.

L'écart entre la limite choisie et la réalité actuelle constitue autant de marge de manœuvre pour la Ville dans un contexte incertain pour nos recettes.

La préservation de notre capacité d'autofinancement combinée à l'obtention de financements de partenaires publics qui partagent nos ambitions en termes de services à la population, permettent de mettre en place une politique d'investissement volontariste sans dégrader les équilibres financiers de la Ville.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant global des subventions d'investissement perçues de 2021 à 2024 et à percevoir en 2025 :

	2021	2022	2023	2024	<i>Prévisionnel 2025</i>
Subventions perçues au cours de l'année considérée	2,1 M€	9,1 M€	2,1 M€	2,4 M€	3 M€

➤ **Les attributions :**

❖ **Attributions majeures en 2024**

***Région : 355 K€** permettant de financer :

- des travaux de rénovation au jardin d'acclimatation pour 200 K€ ;
- la réhabilitation du musée Leclerc pour 123 K€ ;
- l'achat de 3 véhicules et armes non létale pour la Police Municipale pour 32 K€.

***Etat : 568 K€** dont notamment :

- 139 K€ pour le socle numérique dans les écoles élémentaires ;
- 297 K€ pour des travaux énergétiques à la piscine du port Marchand ;
- 36 K€ pour l'extension avec création d'un bâtiment de restauration à l'école relais Pont du Las ;
- 51 K€ pour la rénovation de 2 chaudières au zénith ;
- 45 K€ avec la création de locaux associatifs rue Garibaldi (concours financier ANRU).

***Département : 1,1 M€** dont notamment :

- 0,4 M€ pour des travaux à la ferme des romarins ;
- 175 K€ pour des travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville ;
- 144 K€ pour le remplacement du sol sportif et la réfection des peintures au Cosec Sainte Musse ;
- 88 K€ pour l'opération FIC rénovation des menuiseries à l'école Rivière Neuve ;
- 73 K€ pour le ravalement des façades à l'EM Siblas Val fleuri.

***Métropole : 215 K€** correspondant au fonds de concours alloué à la ville dans le cadre du développement et aménagement du territoire de la métropole.

Sont concernés :

- la création d'une nouvelle passerelle pour l'accès au Zénith de Toulon ;
- les travaux d'amélioration de l'Hôtel de Ville.

***CAF du Var : 185 K€ pour :**

- la micro crèche Le Petit Font-Pré (173 K€) ;
- la crèche Le Petit Prince.

❖ Opérations et financements sollicitées pour 2025 / 2026 :

***ANS :** Réfection d'un terrain synthétique au stade des Lices.

***Région :**

- Création de la médiathèque Marnata et aménagement d'un jardin.

***DRAC :**

- Patrimoine et architecture 2024 ;
- Programme national de numérisation et valorisation des contenus culturels (PNV 2024).

***Etat :**

- Sécurisation du Mont Faron ;
- Travaux d'aménagement au sein de la crèche de la Mer.

***Métropole :** Solde fonds de concours correspondant :

- aux travaux du cimetière central ;
- à la réfection du dépositoire.

***CAF du Var :**

- Travaux d'aménagement au sein de la crèche de la mer ;
- Continuité du plan d'amélioration des conditions d'usage du bâtiment entamé en 2023 au sein de la crèche les Lices ;
- Travaux d'aménagement de l'ancien centre de ressources au profit du CLAE Longepierre ;
- Transformation de la crèche le Petit Prince en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) ;
- Travaux de création d'un espace pour l'accueil des ados au centre de loisirs Strassel ;
- Création d'un centre de loisirs en lieu et place du Satyn's.

***Agence de l'eau** : Désimperméabilisation des écoles Fleurs des champs et Nardi.

7- La dette et la stratégie de financement externe :

7-1 La gestion de la dette :

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la dette de la commune de Toulon représente, au budget principal, un montant de 50 800 764 euros.

➤ Les chiffres-clés à retenir au 31/12/2024

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stock de dette	50 800 764 €	56 445 135 €	- 5 644 371 €
Taux moyen	1,95%	2,12%	- 0,17%
Durée résiduelle moyenne	9 ans et 9 mois	10 ans et 7 mois	- 10 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 2 mois	5 ans et 8 mois	- 6 mois

Durée de vie résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La dette de la commune est indexée à 100% sans risque noté 1A, soit le niveau le moins risqué tant en termes de volatilité de l'index (chiffre) que de dangerosité de la structure (lettre). La dette est ventilée en appliquant la double échelle de risque officialisée dans la charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler »), reprise dans la circulaire du 25 juin 2010.

100 % de la dette globale relève de la catégorie 1A.

➤ Focus sur l'encours du BUDGET PRINCIPAL

❖ Evolution de l'encours

Au 31 décembre 2024, la dette bancaire du budget principal s'élève à **50,8 Millions €**.

Le stock de dette est en diminution de 5,6 M€, soit – 9,93% par rapport à son niveau de 2023 (56,4 M€ en valeur).

Ce stock reste nettement inférieur à son niveau de 2001 et de 2008, ce qui démontre le désendettement important et progressif de la Ville :

2008	2001	Ecart en %	Ecart en valeur
140 M€	190 M€	- 26,32 %	- 50 M€
2024	2008	Ecart en %	Ecart en valeur
50,8 M€	140 M€	- 63,71 %	- 89,2 M€
2024	2001	Ecart en %	Ecart en valeur
50,8 M€	190 M€	- 73,26 %	- 139,2 M€

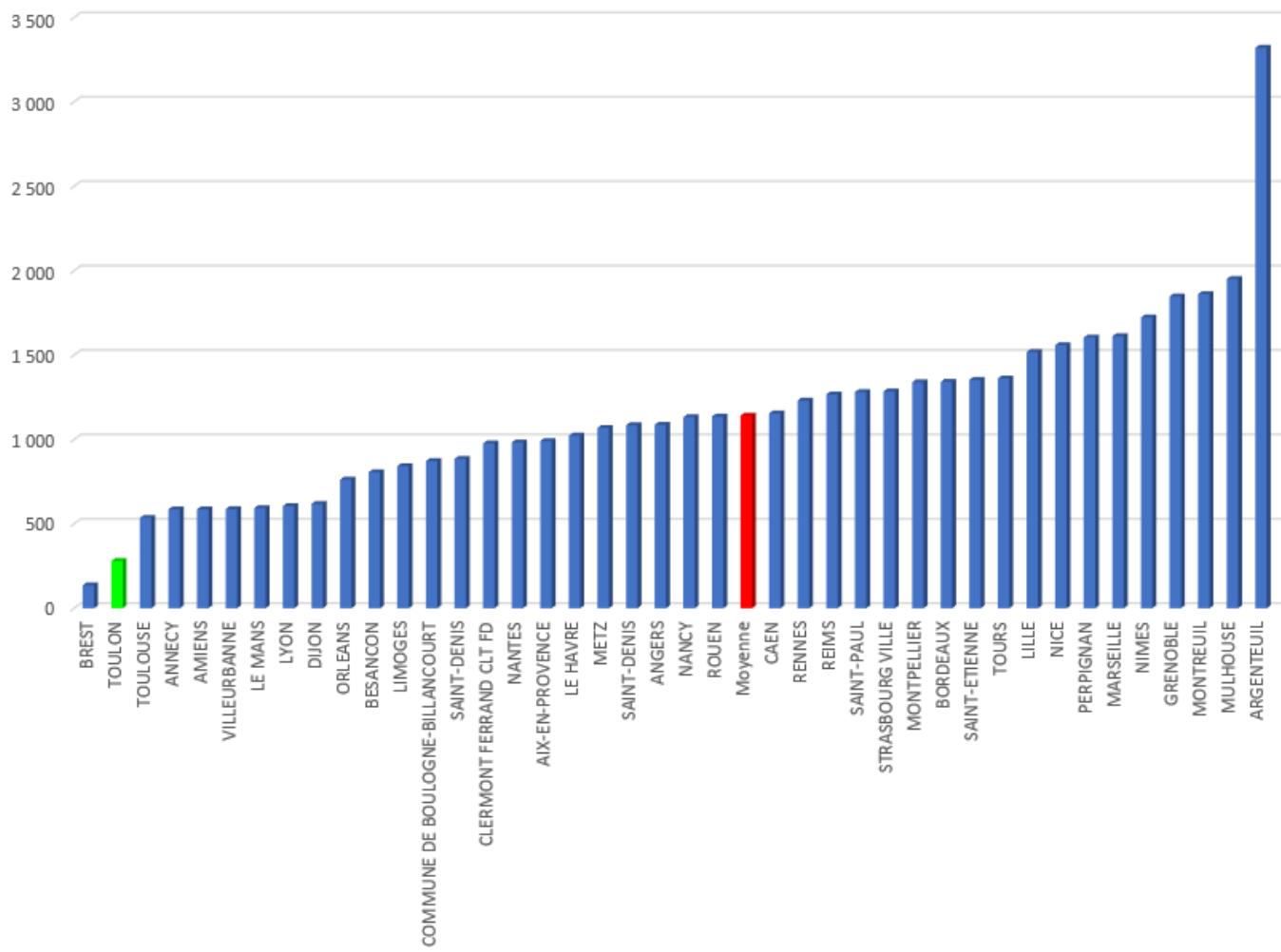
EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2008 A 2024 par rapport à celle de la strate :

ANNEE	ENCOURS AU 31/12 (en Millions €)	DETTE PAR HABITANT DE LA COMMUNE	MOYENNE DE LA STRATE
31/12/2008	140 117 792	842	1091
31/12/2009	126 671 438	745	1085
31/12/2010	113 817 641	674	1090
31/12/2011	108 259 463	641	1080
31/12/2012	104 035 972	620	1084
31/12/2013	88 425 823	530	1081
31/12/2014	71 684 794	431	1132
31/12/2015	60 989 389	365	1132
31/12/2016	62 744 374	378	1176
31/12/2017	75 227 838	449	1144
31/12/2018	80 604 042	475	1104
31/12/2019	76 410 937	446	1079
31/12/2020	70 104 952	404	1106
31/12/2021	65 460 366	363	1086
31/12/2022	62 508 602	346	1088
31/12/2023	56 445 135	311	1080
31/12/2024	50 800 764	280	1141

Le taux d'endettement rapporte l'encours de dette aux recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est fixé à 100%. Pour la Ville de Toulon, ce rapport est de 23% alors qu'il est de 72% pour les communes de même strate.

Toulon fait partie des grandes villes les moins endettées avec **une dette 3 fois moins importante** que les autres villes de même strate.

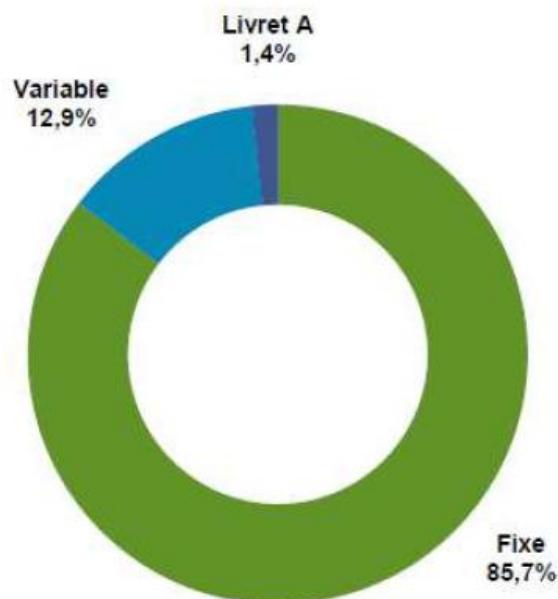
Dette par habitant en 2024



Parmi les villes-centres de métropole, Toulon se place ainsi en deuxième position, très en deçà de la moyenne d'endettement par habitant de cette catégorie de communes (1 141 €) et reste dans le palmarès des villes les moins endettées de France.

➤ Répartition du risque de taux

Les indexations se répartissent ainsi :



Source : Finance Active

La structure de l'encours de la dette au 31 décembre 2024 est ventilée par différents types de taux :

- Taux fixes pour **85,70%** (85,37% en 2023) ;
- Taux variables pour **12,90%** (13,00% en 2023) ;
- Livret A pour **1,40%** (1,63% en 2023).

Définition des indexations :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Ester).

Livret A : emprunts indexés sur le livret A ou le LEP.

Le coût de l'endettement (frais financiers) consenti en 2024 s'est élevé à 1,13 M€. Il est comparable aux années 2023 et 2022 et se répartit comme suit :

- 0,80 M€ réglés sur les contrats à taux fixe, soit 70,65% des intérêts ;
- 0,30 M€ réglés sur les contrats aux taux indexés (Ester, TAG, Euribor), soit 26,41% des intérêts ;
- 0,03 M€ réglés sur les contrats sur livret A, soit 2,94% des intérêts.

➤ **Analyse du taux moyen de la dette au 31/12/2024 :**

Le taux moyen annuel de la dette est la moyenne pondérée par les encours des taux de chaque emprunt relevé au jour de l'analyse. Pour homogénéiser le calcul, ces différents taux sont tous recalculés en taux annuels de base 30/360.

Le taux moyen s'interprète ainsi comme une photographie instantanée, à la date d'analyse.

Le taux moyen (2024 et 2023 pour comparaison) des différentes catégories de taux se présente comme suit :

Types de Taux	31/12/2024			31/12/2023		
	Encours Ville	Répartition en %	Taux moyen Annuel	Encours Ville	Répartition en %	Taux moyen Annuel
Fixe	43 535 426	85.70%	1.71%	48 185 907	85.37%	1.72%
Variable	6 556 130	12.91%	3.42%	7 340 353	13.00%	4.52%
Livret A	709 208	1.40%	3.62%	918 875	1.63%	3.62%
Ensemble des risques	50 800 764	100.00%	1.95%	56 445 135	100.00%	2.12%

Entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, le taux moyen a diminué de 0,07% s'expliquant principalement par la baisse des taux moyens de l'encours à taux variable (livret A compris).

L'encours global de la dette a diminué d'environ 5,6 M€ :

- L'encours de la dette à taux fixe a diminué de 4,7 M€ en raison notamment de l'amortissement des emprunts constituant cet encours.

Le taux moyen de la dette à taux fixe a diminué durant la période de 1 point de base.

- L'encours variable classique de la ville a diminué d'environ 0,8 M€ entre 2023 et 2024. Cette diminution provient principalement de l'amortissement des emprunts constituant cet encours.

La dette à taux variable est passée d'un taux moyen de 4,52% à 3,42% en 2024, soit une diminution de 106 points de base.

- L'encours variable indexé en livret A a diminué de 210 k€ entre 2023 et 2024.

La dette indexée sur le livret A est stabilisée entre 2023 et 2024 pour se situer à un niveau de 3,62% au 31/12/2024.

➤ Projection du taux moyen de la dette jusqu'au 31/12/2027

Le taux moyen de chaque catégorie d'emprunts qui compose la dette est la suivante :

Types de Taux	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Fixe	1.71%	1.70%	1.69%	1.68%
Variable	3.42%	2.40%	2.46%	2.57%
Livret A	3.62%	2.93%	2.14%	2.50%
Total	1.95%	1.80%	1.79%	1.79%

D'après les anticipations du marché et à dette constante, le taux moyen de chaque catégorie évolue de la manière suivante :

- Les emprunts à taux fixe s'améliorent grâce à la diminution du capital restant dû. Le taux moyen de la dette à taux fixe va connaître une baisse à l'horizon 2027 (- 3 points de base sur 3 ans) ;
- Le taux moyen de la dette à taux variable classique diminuera progressivement, suivant les anticipations de marché des taux courts termes ;
- Le taux moyen de la dette à taux variable indexé en livret A diminuera à partir de 2025 pour atteindre 2,50% en 2027. Cette diminution s'explique par les anticipations de stagnation à un niveau bas de l'inflation française sur les trois prochaines années.

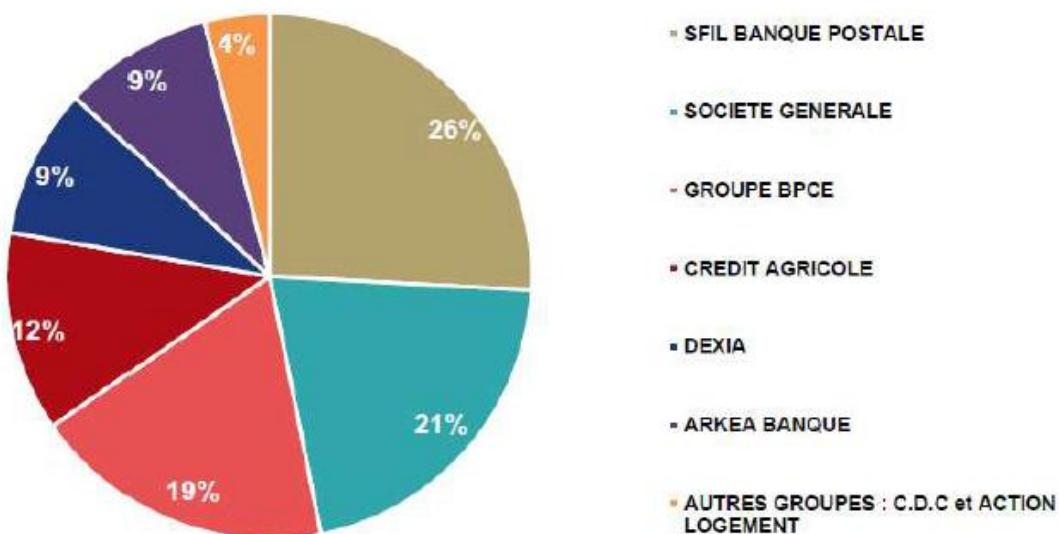
Les anticipations baissières des marchés financiers ont un impact à la baisse sur le taux moyen de la ville.

A dette inchangée, malgré la hausse des taux, les frais financiers sont attendus à diminuer jusqu'en 2027 grâce à la diminution du capital restant dû.

➤ Structure de l'encours par type de prêteurs

Le tableau et graphique suivants présentent la dette globale de la ville constituée de 26 emprunts répartis comme suit :

Groupe bancaire	Capital restant dû	Pourcentage du CRD	Nombre d'emprunts	Taux moyen
SFIL BANQUE POSTALE	13 124 321 €	25,8%	5	1.57%
SOCIETE GENERALE	10 682 107 €	21,0%	3	2.48%
GROUPE BPCE	9 407 929 €	18,5%	6	1.40%
CREDIT AGRICOLE	6 240 760 €	12,3%	1	1.36%
DEXIA	4 666 667 €	9,2%	1	4.26%
ARKEA BANQUE	4 634 377 €	9,1%	4	1.71%
AUTRES GROUPES	2 044 603 €	4,0%	6	1.28%
Total	50 800 764 €	100.0%	26	1.95%



Source : Finance Active

Compte tenu des remboursements en capital prévus sur l'année pour un montant de **5,6 Millions €** et en fonction du niveau d'emprunt à réaliser en fin d'exercice, le capital restant dû au 31 décembre 2025 pourra atteindre **45,2 Millions €**, soit une diminution de l'encours de 6,5 Millions € par rapport à 2024.

La durée de vie moyenne au 31 décembre 2024 de l'encours de dette du budget principal est de **5,2 ans** (5,8 ans en 2023).

La capacité de désendettement au 31 décembre 2024 est de 1,4 années, contre une moyenne de 6,3 ans pour les communes de même strate

En cas de recours à l'emprunt, le montant emprunté s'efforcera d'être limité sur une durée de 15 ans, avec utilisation de la double échelle de cotation de A1 à C1.

La diversification des partenaires bancaires doit être privilégiée. L'accès au crédit, quelle que soit la source de financement, demeurera plus aisée pour les collectivités présentant les meilleures qualités de signature, **ce qui est le cas pour la commune de Toulon.**

7-2 La gestion du patrimoine :

Depuis plusieurs années, la Ville a établi le constat que le maintien dans son patrimoine d'un certain nombre de biens immobiliers ne se justifiait pas dans la mesure où ceux-ci :

- ✓ Ne sont pas ou ne seront plus affectés à une activité de service public ou à une mission d'intérêt général,
- ✓ Ne sont pas ou ne seront plus concernés par un projet d'aménagement. Ils ne présentent donc plus d'intérêt patrimonial.

Afin de limiter l'impact financier lié à la gestion de ce patrimoine dormant mais néanmoins toujours source de coûts pour la Ville, celle-ci procède régulièrement au recensement individualisé de chacun d'entre eux en vue de procéder à leur cession.

La cession s'effectue soit au bénéfice d'un aménageur lorsque les biens en cause se trouvent compris dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, soit au bénéfice de tiers dans le cadre d'un appel à candidatures par voie de presse et d'affichage ou d'un appel à projets.

La politique de cession patrimoniale mise en œuvre a également pour but de limiter l'impact lié aux coûts d'entretien et de gestion des biens relevant du patrimoine privé de la Ville (taxes foncières, charges de copropriété, frais d'entretien, frais d'assurances, frais de surveillance...).

Le montant cumulé des cessions patrimoniales de 2012 à 2024 s'élève à **23.33 M€**.



8- La Pluri-annualité budgétaire

Depuis l'année 2002, la municipalité soutient la programmation de ses investissements par le vote d'autorisations de programmes (AP) dédiées aux opérations d'investissement, travaux et dépenses d'intervention.

Cette modalité de gestion pluriannuelle des crédits permet :

- Une meilleure visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- Une vision et un suivi sur plusieurs exercices des projets municipaux,
- De limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

Cette pratique améliore la lisibilité budgétaire, le suivi des programmes et des opérations, et enfin participe à la maîtrise de l'endettement.

La programmation permet de disposer d'une prospective fiable et de réaliser des opérations de travaux en maîtrisant leur financement.

Le tableau ci-dessous présente la situation des AP au **30/09/2025** :

N° AP	INTITULE	Mt Voté	Mt affecté	Mt engagé	MANDATE AU 31/12/2024	Mt reste à réaliser (Mt affecté non pré mandaté)
F0002D001	BATIMENTS COMMUNAUX- RENOVATION PATRIMOINE-ACCESSIBILITE	27 860 970,00	27 854 969,17	27 854 968,68	27 950 658,51	153 999,89
H7220D-001	DEV. DE L'ATTRACTIVITE-HABITAT HORS PRU 2017-2018	9 220 000,00	4 305 000,00	4 305 000,00	2 832 500,00	1 272 500,00
H8244D-001	DEV. DE L'ATTRACTIVITE - AMENAGEMENT VAD	54 451 634,00	54 451 633,00	46 966 412,80	43 095 122,20	8 453 042,85
LAD0201D	AGENDA D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX (ADAP)	13 413 543,00	6 414 314,00	3 175 092,92	2 595 319,73	3 597 539,64
LBA0201D	RENOVATION PATRIMOINE COMMUNAL - HORS BATIMENTS SCOLAIRES ET JEUNESSE	71 751 024,00	20 644 148,23	14 513 565,13	10 514 457,51	8 309 226,48
LENO201D	AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	17 251 943,00	15 926 627,82	10 517 581,63	5 428 441,46	7 843 777,39
LFA8223D	SECURISATION DU MONT FARON 2020-2026	7 005 617,00	5 303 099,68	2 981 002,92	2 053 376,28	3 116 199,99
LRA8246D	CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES MULTISITES 2020-2026	1 150 000,00	1 150 000,00	272 933,84	141 321,65	995 678,35
LSC213D	RENOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS SCOLAIRES ET JEUNESSE	33 619 760,00	8 809 897,71	7 132 256,81	2 812 279,99	4 338 245,66
LSPO41D	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT 2020-2026	4 344 351,00	4 294 351,16	3 694 351,16	2 740 474,48	1 148 235,22
NVI1122D	EXTENSION RESEAU VIDEO PROTECTION	4 600 000,00	4 600 000,00	460 000,00	2 672 298,93	1 678 619,07
NPNRULA	NPNRU LOCAUX ASOCIATIFS	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00
S01213CATH	CONSTRUCTION GS ST CATHERINE	12 190 000,00	520 000,00	140 000,00	29 208,00	490 792,00
S02213BEAU	POLE EDUCATIF SOCIAL ET CULTUREL LA BEAUCAIRE	8 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL AP	266 858 842,00	155 574 040,77	122 013 165,89	102 865 458,74	42 697 856,54

Afin de maintenir le niveau d'engagement de la collectivité au titre des AP, le ratio de couverture est un bon indicateur. Ce ratio est le rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les crédits de paiement (CP) mandatés au cours de l'exercice :

CFU 2024		
CP mandatés au budget de l'année N	AP Affectées non couvertes par les CP mandatés au 31/12/2024	Ratio de couverture (2/1)
11 534 695,75 €	42 697 856,54 €	3,70

Compte tenu d'un mandatement annuel 2024 de 11,53 M€ de dépenses en AP et d'un reste à mandater de 42,70 M€ sur les AP affectées non couvertes par les crédits de paiements (CP) au 31 décembre 2024, ce ratio s'élève pour la Ville à 3,7 années.

Le montant maximum d'AP restant à affecter est de 44 Millions € au 30 septembre 2025

Le tableau ci-après présente les échéanciers de crédits de paiement des AP en cours sur les exercices 2024 à 2026 :

Année	N°	Intitulé de l'AP	Mandaté	Voté	Prospective	TOTAL (1+2+3)
			Cumul CP 2007-2024 (1)	CP 2025 (2)	CP 2026 (3)	
2015	F0002	BATIMENTS COMMUNAUX-RENOVATION PATRIMOINE-ECOLES ET ACCESSIBILITE	27 950 658,51 €	- €	- €	27 950 658,51 €
2017	H7220	DEV. ATTRACTIVITE - HABITAT HORS PRU	2 832 500,00 €	2 485 000,00 €	2 485 000,00 €	7 802 500,00 €
2017	H8244	DEV. ATTRACTIVITE - AMENAG. VAD	43 095 122,20 €	3 871 291,00 €	6 163 789,00 €	53 130 202,20 €
2020	LAD0201D	AGENDA ACCESSIBILITE BAT. COMMUNAUX (ADAP)	2 595 319,73 €	519 000,00 €	620 000,00 €	3 734 319,73 €
2020	LBA0201D	RENOV. PATRIMOINE COMMUNAL -HORS BATIMENTS SCOLAIRE ET JEUNESSE	10 514 457,51 €	2 642 215,60 €	4 665 000,00 €	17 821 673,11 €
2020	LEN0201D	AMELIORATION ENERGETIQUE BAT. COMMUNAUX	5 428 441,46 €	6 802 004,00 €	3 110 240,00 €	15 340 685,46 €
2020	LFA8223D	SECURISATION DU MONT FARON 2020-2026	2 053 376,28 €	2 445 000,00 €	2 460 000,00 €	6 958 376,28 €
2020	LRA8246D	CAMPAGNE DE RAVALEMENT FAÇADES MULTI-SITES 2020-2026	141 321,65 €	230 000,00 €	186 000,00 €	557 321,65 €
2020	LSC213D	RENOV. PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS SCOLAIRE ET JEUNESSE	2 812 279,99 €	3 099 000,00 €	4 645 000,00 €	10 556 279,99 €
2020	LSPO41D	SOUTENIR LE DEVEL. SPORT 2020-2026	2 740 474,48 €	1 350 000,00 €	930 000,00 €	5 020 474,48 €
2022	NVI1122D	EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO PROTECTION	2 672 298,93 €	2 077 100,00 €	1 194 500,00 €	5 943 898,93 €
2024	NPNRULA	NPNR LOCAUX ASSOCIATIFS	- €	500 060,00 €	731 400,00 €	1 231 460,00 €
2024	S01213CATH	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ST CATHERINE	- €	22 500,00 €	30 000,00 €	52 500,00 €
2024	S02213BEAU	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE LA BEAUCARIE	- €	- €	- €	- €
TOTAL AP			102 836 250,74	26 043 170,60	27 220 929,00	156 100 350,34 €

9- Organismes « satellites »

9-1 Les services publics exploités par un tiers

- Depuis le 1er juillet 2022, le palais des congrès Neptune et les salles de spectacles du Zénith sont exploitées par la société publique locale « Toulon Métropole Evènements et Congrès » dans le cadre de contrats de quasi-régies.

9-2 Les organismes de regroupement auxquels adhère la commune

La Ville adhère à 4 établissements publics de coopération intercommunale :

- SIMPSG (Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace)
- SCLV (Syndicat des Communes du Littoral Varois)
- SILIAT (Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise)
- MTPM (Métropole Toulon Provence Méditerranée)

10- Image comptable : la qualité des comptes communaux et les risques

10-1 Qualité des comptes.

La Ville consolide son action par la mise en œuvre d'un contrôle financier interne.

Les axes prioritaires de sécurisation demeurent :

- La chaîne du mandatement (engagement, service fait, liquidation).
- Les procédures concernant les régies de recettes : un guide pratique pour les régisseurs est mis à leur disposition sur le bureau numérique.
- Le respect de l'image comptable annuelle.
- Les provisions pour risques et charges.

La qualité des opérations de mandatement des services de la Ville a permis la signature en 2024 d'une **convention de contrôle allégé partenarial** avec le comptable public. Cette convention permet le paiement immédiat par le comptable de plusieurs types de dépenses, réduisant ainsi sensiblement le délai global du paiement pour nos fournisseurs

Les provisions pour risques et charges :

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou d'étaler une charge.

La Ville de Toulon a opté pour le régime d'ordre budgétaire. Le suivi des provisions est récapitulé dans l'annexe A4 du compte administratif.

Ajustement de l'actif comptable :

En partenariat avec les services du comptable public, un travail d'ajustement de l'actif entre l'ordonnateur et le comptable est opéré régulièrement. Il permet d'aboutir à une sincérité et une fiabilité des comptes.

La nouvelle norme comptable M57 s'est déployée au 1^{er} janvier 2023 pour la Ville de Toulon

Le compte financier unique (CFU, fusion des 2 documents compte administratif et compte de gestion) sera mis en œuvre à compter de l'exercice comptable 2024 (approbation des comptes 2024 en CFU, en juin 2025)

10-2 Les garanties d'emprunts.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette garantie est de 117 893 084 € et l'annuité totale garantie est de 8 963 875 € répartis comme suit :

- 4 127 509 € d'intérêts
- 4 836 366 € d'amortissement du capital.

La quasi intégralité de la dette garantie est consacrée au logement social.

Depuis 2018, cette compétence a été transférée à la métropole Toulon Provence méditerranée.

421 garanties d'emprunts ont été accordées par la ville de Toulon à divers organismes dont 389 pour le logement social.

Pour 2025, l'annuité de la dette hors logement social est de 2 888 652 €. L'addition de cette donnée à l'annuité de la dette communale de 7 000 000 € représente 4,53 % des recettes réelles prévisionnelles 2025 de fonctionnement.

Ce ratio reste éloigné du plafond de 50% des recettes réelles de fonctionnement 2024.